

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
MINISTÈRE D'ÉTAT
SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN DE DOCUMENTATION



18^e Année

30 SEPTEMBRE 1962

N° 8

SOMMAIRE

1. Mémorial (Mois d'août)	2
2. Mémorial (Mois de septembre)	2
3. Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, à Washington à l'assemblée annuelle des Gouverneurs de la Banque Mondiale	3
4. Visite officielle à Luxembourg de Monsieur Dirk Stikker, Président du Conseil de l'Alliance Atlantique, Secrétaire Général de l'OTAN	4
5. Déclaration faite par Monsieur Robert Schaffner, Ministre de l'Energie Nucléaire, devant le Conseil de l'EURATOM	7
6. La Visite à Luxembourg du Président de la Commission de l'EURATOM	8
7. Le Dixième Anniversaire de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier	10
8. La Seance inaugurale de la Faculté internationale d'Economie Com- parée. - Discours d'ouverture de Monsieur Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques	13
9. La Journée franco-luxembourgeoise à la Foire Internationale de Metz	15
10. Nouvelles de la Cour	18
11. Nouvelles diverses	18
12. Le Mois en Luxembourg (Mois d'août)	25
15. Le Mois en Luxembourg (Mois de septembre)	26

Mémorial (mois d'août)

Ministère des Affaires Etrangères.

La loi du 9 juillet 1962 approuve 1) l'Accord créant une association entre la Communauté économique européenne et la Grèce, ses annexes et protocoles, l'acte final et ses annexes, et l'échange de lettre; 2) l'Accord relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour l'application de l'Accord créant une association entre la Communauté économique européenne et la Grèce, l'Accord relatif au protocole financier annexé à l'Accord créant une association entre la Communauté économique européenne et la Grèce, signés à Athènes, le 9 juillet 1961.

La loi du 9 août 1962 approuve la Convention internationale des télécommunications, le Protocole final et les Protocoles additionnels à la Convention, signés à Genève, le 21 décembre 1959.

*

Ministère de l'Agriculture.

La loi du 31 juillet 1962 modifie l'alinéa premier de l'article 1^{er} de la loi du 30 décembre 1961 autorisant le Gouvernement à procéder à la construction d'un clos d'équarrissage central.

Un règlement grand-ducal du 8 août 1962 a pour objet l'application du règlement N° 19 de la Communauté économique européenne à la récolte des céréales de 1962.

Un règlement ministériel du 9 août 1962 détermine le droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires.

Un règlement ministériel du 20 août 1962 fixe la composition de la commission consultative des céréales panifiables.

*

Ministère des Finances.

La loi du 9 juin 1962 régle les comptes généraux de l'exercice 1959.

Un règlement grand-ducal du 9 août 1962 modifie l'article 6 de l'arrêté grand-ducal du 25 mars 1957 concernant l'organisation des services de contrôle et de recette de l'administration des contributions et des accises, tel que cet article a été modifié par l'arrêté grand-ducal du 20 mai 1960 et le règlement grand-ducal du 31 juillet 1961.

*

Ministère de la Force Armée.

Un règlement grand-ducal du 28 juillet 1962 complète l'article 16 du règlement grand-ducal du 14 juin 1961 concernant les conditions d'avancement aux grades de sous-officier de gendarmerie.

*

Ministère de l'Intérieur.

La loi du 31 juillet 1962 a pour objet le renforcement de l'alimentation en eau potable du Grand-Duché de Luxembourg à partir du réservoir d'Esch-sur-Sûre.

*

Ministère de la Santé Publique.

Un règlement grand-ducal du 14 juillet 1962 complète l'article 7 de l'arrêté grand-ducal du 25 septembre 1953, portant règlement d'exécution de la loi du 28 avril 1922 sur la préparation et la vente des médicaments toxiques.

*

Ministère du Travail.

Un règlement du Gouvernement en Conseil du 26 juillet 1962 déclare d'obligation générale le contrat collectif conclu entre la Fédération des Patrons Plafonneurs-Façadiers et la Fédération Nationale des Ouvriers du Luxembourg.

Mémorial (mois de septembre)

Ministère des Affaires Economiques.

Un règlement grand-ducal du 31 juillet 1962 détermine la composition et arrête le fonctionnement de la commission spéciale prévue par l'article 2 de la loi du 2 juin 1962 ayant pour objet d'instaurer et de coordonner des mesures en vue d'améliorer la structure générale et l'équilibre régional de l'économie nationale et d'en stimuler l'expansion.

Un règlement grand-ducal du 18 août 1962 régle l'exécution des articles 1^{er}, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 12 de la loi du 2 juin 1962 ayant pour but d'instaurer et

de coordonner des mesures en vue d'améliorer la structure générale et l'équilibre régional de l'économie nationale et d'en stimuler l'expansion.

*

Ministère des Affaires Etrangères.

La loi du 18 août 1962 approuve la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Fédérale d'Allemagne sur l'octroi de prestations en cas de maladie et de maternité aux personnes qui ont choisi l'application de la législation

du pays d'origine conformément à l'article 14 paragraphe 2 du règlement N° 3 du Conseil de la Communauté Economique Européenne concernant la sécurité sociale des travailleurs migrants, signée à Bonn, le 14 juillet 1960.

Une loi du même jour approuve la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Fédérale d'Allemagne concernant la sécurité sociale des travailleurs frontaliers, ainsi que le Protocole final, signés à Bonn, le 14 juillet 1960.

Un arrêté grand-ducal du 21 septembre 1962 porte publication de cinq décisions du Comité de Ministres de l'Union Economique Benelux en matière de transports par route.

*

Ministère de l'Agriculture.

La loi du 6 septembre 1962 règle la destruction et l'utilisation des cadavres d'animaux, des viandes confisquées et des déchets de viandes.

Un règlement ministériel du 11 septembre 1962 règle l'importation de semences de céréales d'hiver pour la campagne culturale 1962-63.

Un règlement ministériel du 18 septembre 1962 règle l'importation et le transit de chiens, de chats et d'autres carnivores.

*

Ministère de l'Education Nationale.

Un règlement ministériel du 10 septembre 1962 institue une commission d'études du matériel et mobilier des écoles primaires.

*

Ministère des Finances.

Un règlement ministériel du 25 août 1962 règle les conditions d'émission d'un emprunt de 500 millions de francs, autorisé par la loi du 9 juin 1962.

*

Ministère de la Force Armée.

Un règlement grand-ducal du 10 septembre 1962 modifie l'arrêté grand-ducal du 26 août 1954 concernant l'état et les conditions de recrutement, d'instruction et d'avancement des officiers de carrière et commissionnés de la Force Armée, tel qu'il a été modifié par les arrêtés grand-ducaux des 14 novembre 1956, 9 janvier 1961 et 9 juin 1961.

Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, à Washington à l'assemblée annuelle des Gouverneurs de la Banque Mondiale

Au cours du mois de septembre a eu lieu à Washington l'assemblée annuelle des Gouverneurs de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement et la réunion du Fonds Monétaire International.

Le Luxembourg y était représenté par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances. Nous reproduisons ci-après le texte d'une déclaration faite le 18 septembre par M. le Ministre d'Etat Pierre Werner au cours de cette assemblée annuelle :

« De nombreux hommages ont été rendus au travail remarquable accompli par Monsieur Eugène Black au cours de sa présidence. Je me joins avec plaisir à tous ceux qui ont fait l'éloge des qualités humaines et professionnelles dont a fait preuve Monsieur Black dans l'accomplissement des tâches et des réalisations de la Banque Mondiale.

J'ai pris part à toutes les assemblées annuelles présidées par Monsieur Black et j'ai eu l'occasion de suivre de près les aménagements successifs de la politique de la Banque lorsqu'il s'agissait de passer des prêts à la reconstruction aux prêts de développement. Je ne puis que souligner l'imagination et le dynamisme dont Monsieur Black, et ses collaborateurs ont fait preuve dans leur travail. Nous remer-

cions Monsieur Black, de même que Sir William Iliff pour leurs réalisations.

Chaque année, Monsieur Black avait à nous présenter quelque innovation. Aujourd'hui j'ai été hautement impressionné par la déclaration faite par le Président au sujet de nouvelles initiatives et de nouvelles tâches de la Banque actuellement à l'étude ou déjà réalisées. Je pense ici en particulier aux mesures envisagées en vue de favoriser les investissements scolaires dans les pays insuffisamment développés. Selon mon opinion, les initiatives dans ce domaine rencontrent certainement un des aspects les plus importants de l'évolution du progrès humain, et par là même, du progrès économique. Je proposerai de consacrer une étude spéciale à ce problème ainsi qu'aux méthodes à employer.

C'est avec une grande satisfaction que j'ai entendu mentionner encore deux autres initiatives, à savoir l'étude d'un système multilatéral pour l'assurance d'investissements à l'étranger et la création d'une instance à laquelle on pourrait avoir recours pour l'arbitrage de contentieux internationaux dans les domaines financier et économique.

Une certaine inquiétude a été exprimée au sujet de nouvelles unions économiques et politiques, notamment de pays hautement industrialisés. On craint

que leurs politiques commerciales ne puissent mener à des discriminations et réduire, en général, l'écoulement des marchandises en provenance de pays en voie de développement.

Il serait absurde de prétendre que ces nouvelles unions n'aient aucune influence sur l'état actuel de l'écoulement des marchandises. Néanmoins, le Luxembourg, le plus petit partenaire du Marché Commun, qui a une longue expérience dans le domaine de l'intégration économique, considère que le principe de base du Marché Commun Européen est celui de l'expansion économique qui peut seulement con-

duire à des importations plus importantes en provenance des pays tiers. La structure même ainsi que l'insuffisance des ressources de l'Europe Occidentale sont la meilleure garantie que les problèmes d'ensemble des pays en voie de développement seront facilités plutôt qu'entravés.

Mon pays considère que le but de la C.E.E. est de favoriser la réalisation des principes mêmes sur lesquels sont basées les institutions créées par la Conférence de Bretton Woods. Nos assemblées annuelles nous rappellent les buts universels de tous les organismes internationaux actuels. »

Visite officielle à Luxembourg de Monsieur Dirk Stikker, Président du Conseil de l'Alliance Atlantique, Secrétaire Général de l'OTAN

Les 13 et 14 septembre 1962 M. Dirk Stikker, Président du Conseil de l'Atlantique Nord, Secrétaire Général de l'OTAN, a fait une visite officielle à Luxembourg.

A sa descente d'avion à l'aéroport du Findel le Président du Conseil de l'Atlantique Nord fut accueilli par M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. Pierre Pescatore, Ministre plénipotentiaire, le Représentant permanent du Luxembourg auprès de l'OTAN, le Chef d'Etat-Major de l'Armée luxembourgeoise ainsi que plusieurs fonctionnaires du Ministère des Affaires Etrangères.

Le Secrétaire Général de l'OTAN et M^{me} Dirk Stikker étaient accompagnés de M. J. Gueury, Directeur adjoint du Cabinet.

Après avoir passé en revue le détachement d'honneur de la garde grand-ducale le Secrétaire Général de l'OTAN et sa suite quittèrent l'aéroport, entourés d'une escorte motorisée.

En fin de matinée M. Dirk Stikker eut une entrevue avec M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée.

A midi le Président du Conseil de l'Atlantique Nord déposa une gerbe de fleurs devant le Monument du Souvenir. Les honneurs militaires y furent rendus par une compagnie de la Garde grand-ducale avec musique et drapeau.

A 13 heures un déjeuner fut offert par le Gouvernement en l'honneur du Président du Conseil de l'OTAN. A l'issue de ce déjeuner M. le Ministre Eugène Schaus prononça un discours dont nous reproduisons le texte ci-après :

« Monsieur le Président,
Excellences,
Messieurs,

C'est à un double titre que j'ai le plaisir de vous souhaiter une très cordiale bienvenue au nom du

Gouvernement luxembourgeois et de son Président qui regrette de ne pouvoir être parmi nous aujourd'hui en raison d'un voyage aux Etats-Unis.

J'ai tout d'abord l'honneur de saluer en vous, Monsieur le Président, l'homme d'Etat éminent dont l'existence est vouée depuis de longues années à la défense d'une grande cause. En effet, après avoir comme Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas été un de ceux qui ont tenu sur les fonds baptismaux le Traité de l'Atlantique Nord vous avez exercé à partir de 1958 les fonctions de Représentant Permanent néerlandais auprès de l'OTAN. Enfin les Gouvernements membres de l'Alliance vous ont confié les lourdes tâches de Président du Conseil et de Secrétaire Général de l'OTAN. J'espère ne pas trop heurter votre modestie, Monsieur le Président, en rendant hommage au dévouement, à la patience et à l'intelligence dont vous n'avez cessé de faire preuve dans l'exercice de vos hautes fonctions.

Depuis sa naissance, l'Alliance Atlantique a connu une évolution sur l'importance de laquelle on ne saurait trop insister. Fondée à ses origines sur une idée de défense, répondant à un souci de sécurité militaire, notre alliance a tendu à devenir au fil du temps une véritable communauté. Au cours des années d'après-guerre nous avons vécu dans le souvenir des malheurs passés et sous la menace naissante d'une nouvelle conflagration mondiale. Le Traité de l'Atlantique est essentiellement né de cette conjoncture d'insécurité qui a poussé les pays occidentaux à unir leurs efforts militaires pour organiser d'une façon efficace leur défense collective. Petit à petit, nos peuples se sont rendus compte des raisons non conjoncturelles de leur alliance : respectueux de la personne humaine, attachés aux libertés démocratiques, possédant un patrimoine culturel commun, nous avons pris conscience des solidarités qui unissent nos peuples. L'alliance, la coalition militaire que nous devons renforcer constamment, doit nous permettre de survivre dans la liberté et de sauvegarder notre

civilisation occidentale. C'est ainsi que le stade initial du réflexe défensif a été dépassé. Si, en effet, la richesse de l'humanité est faite de ses diversités, pour rappeler un mot de Paul Valéry, nous devons nous rendre à l'évidence que son salut est dans son unité et la solidarité.

C'est là la tâche primordiale qui nous incombe et à laquelle, Monsieur le Président, vous travaillez si efficacement. Après avoir joué un rôle capital dans les négociations du Traité, vous avez à présent assumé la lourde charge de contribuer à sa réalisation.

Je peux vous assurer que le Gouvernement grand-ducal est parfaitement conscient de l'importance de votre mission de conciliation et de coordination et que notre respect et notre estime vous sont acquis.

Mais c'est également à un autre titre que je suis heureux de pouvoir vous accueillir au Luxembourg. Bien que ce soient vos fonctions internationales qui nous valent l'honneur de votre visite, nous ne saurions oublier que vous venez d'un pays avec lequel le Grand-Duché entretient des liens d'amitié profonds qui ont déjà pris naissance dans un lointain passé.

J'ose espérer, Monsieur le Président, que vous aimerez à vous souvenir des deux journées que vous passerez dans notre pays et permettez-moi de lever mon verre en votre honneur et au succès de l'OTAN. »

Voici la réponse du Président du Conseil de l'OTAN :

« Monsieur le Ministre,
Messieurs,

En répondant à votre aimable invitation, Monsieur le Ministre, j'avais déjà le sentiment que je me rendais en quelque sorte à une réunion de famille et que j'y retrouverais avec toujours le même plaisir des amis auxquels les obligations de la vie moderne empêchent souvent de consacrer le temps où pourrait se complaire notre amitié ou nos affinités.

La chaleur de votre accueil, la qualité de votre hospitalité, la trop grande bienveillance même de vos propos, Monsieur le Ministre, m'ont rapidement confirmé dans cette impression préalable. De cette visite officielle vous saurez sans doute faire un séjour amical où il nous est possible d'évoquer en toute liberté les espoirs aussi bien que les craintes qui nous sont communes. Parlant ainsi, je n'oublie pas que c'est non seulement le Secrétaire Général d'une organisation qui a la charge de notre défense atlantique, c'est-à-dire la sauvegarde de nos biens les plus précieux, mais aussi le voisin néerlandais qui s'adresse à vous.

C'est pourquoi, j'évoquais si librement, il y a quelques instants, le caractère familial de nos rapports. Je n'oublie pas les liens que l'histoire a tissés entre mon pays et le vôtre et ceux qui unissent nos familles régnantes. Je n'oublie pas ce passé lointain ou récent où nous avons engagé nos existences pour la défense des mêmes valeurs. Il n'est pas jusqu'au climat, au ciel changeant et capricieux de nos contrées, aux inflexions de la langue qu'aime à parler votre peuple qui me permettent de penser que je ne peux pas être ici „à l'étranger”.

Ce n'est donc ni un étranger ni un indifférent qui a l'honneur d'être en ce moment votre hôte. C'est dans cet esprit que ce séjour parmi vous me familiarise avec vos préoccupations et vos problèmes et me permet de mieux percevoir la triple vocation nationale, européenne et atlantique qui est celle du Luxembourg.

Votre vocation nationale, elle est le résultat de cette mystérieuse alchimie où la géographie, l'histoire, l'événement incitent progressivement une ou plusieurs collectivités humaines à se soumettre à un commun destin. La géographie vous a apporté les dons les plus précieux à la fois du midi et du nord. Ceux du midi on les retrouve dans ces vignobles dont les grappes blondissent en ce moment sur les rives de la Moselle et dont j'ai souvent apprécié le suc; ceux du nord apparaissent déjà ici dans ces forêts qui à partir de chez vous s'étendent jusqu'aux parties septentrionales de ce continent. L'histoire a fait de vous le point de convergence de deux cultures, la latine et la germanique, sur lesquelles, par un jeu de subtil équilibre, vous avez assis votre indépendance. Votre esprit d'entreprise et votre longue patience ont enfin donné à ce pays ce visage particulier qui est le sien.

Mais très rapidement et précédant même d'autres pays européens vous avez pris conscience de la solidarité qui devait nécessairement vous unir à vos voisins. Vous avez, à bon droit, estimé que pour être à la dimension du monde moderne votre économie, et par la même certains aspects de votre politique, devaient être conjugués avec celle d'autres pays qui vivaient sur les mêmes valeurs et avaient de l'avenir la même vision. Il y a bien longtemps déjà que vous aviez perçu les avantages de l'union économique. Ce fut votre tâche, Monsieur le Ministre, et celle de votre prédécesseur M. Bech, de contribuer à replacer de telles aspirations dans cet ensemble cohérent qui devait être celui des communautés européennes. Il n'est pas inutile de rappeler la part que votre pays a prise dans cette œuvre de construction européenne. Vous y avez en quelque sorte joué un rôle de pionnier puisque c'est dans cette capitale que la première des communautés, la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, a fixé son siège et que s'est établi la Cour de Justice, commune à toutes les Institutions Européennes.

Vous savez avec quelle sympathie le monde atlantique a suivi les efforts de ceux dont il estime que l'union est un élément supplémentaire de sa cohésion et du renforcement de son potentiel matériel et moral. Dans cette union l'Alliance a vu essentiellement une manifestation de la volonté de certaines des nations qui la composent et de ceux qui s'estimaient capables, selon la formule d'un homme d'état européen, d'aller „plus vite et plus loin”. Le succès est venu couronner l'entreprise. Mais il ne sera complet que si vous réussissez pleinement à réaliser l'unité de l'Europe libre. Quelles perspectives seront alors offertes au monde atlantique si une telle unité peut se constituer, puisque, dans l'esprit de la déclaration d'interdépendance formulée le 4 juillet dernier par le Président Kennedy de nouveaux champs d'action peuvent s'ouvrir à

une coopération féconde entre l'Amérique du Nord et un continent qui aura su définitivement surmonter les antagonismes hérités du passé et les divergences inhérentes à toute œuvre humaine.

Enfin votre vocation atlantique ne fut pas une vocation tardive. Certes il est déjà inscrit dans votre géographie et votre histoire que l'union fait la force et qu'à l'époque actuelle les peuples solitaires n'ont pas d'avenir. Mais ce sont non seulement ces considérations que j'appellerais „utilitaires” qui ont déterminé votre choix. Ce fut votre conscience d'appartenir à une civilisation qu'un nouveau totalitarisme mettait en péril et que ce qui fait pour nous tous le prix de la vie risquait d'être menacé si ces valeurs n'étaient pas défendues.

Vous avez donc tenu à apporter votre contribution à cet effort collectif de défense. Il importe que cette contribution soit continuellement adaptée aux besoins de l'Alliance, dans le cadre de vos possibilités, car les tâches auxquelles nous avons à faire face demeurent impératives et les charges doivent être égales pour tous.

Mais en dehors de cet apport militaire auquel l'Alliance attache la plus grande importance, il y a aussi au sein de l'OTAN la part que vous prenez à l'élaboration de notre politique et à la détermination de nos lignes d'action. Dans ce conseil de l'OTAN que j'ai l'honneur de présider et qui est avant tout une assemblée de peuples libres, chacun d'entre eux quelle que soit son importance, peut faire entendre sa voix et elle y est écoutée de tous.

C'est pourquoi en terminant cette allocution permettez-moi de rendre hommage à la contribution si raisonnable de votre pays dans la vie de notre Alliance. Je pense que la meilleure forme que peut prendre cet hommage est celle que nous indique la tradition. Aussi je souhaite que nous levions notre verre à la santé de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, de la famille grand-ducale, de vous, Monsieur le Ministre, et de votre Gouvernement ainsi qu'au bonheur, à la paix et à la prospérité de la nation luxembourgeoise. »

Au cours de l'après-midi M. Dirk Stikker eut une entrevue au Ministère des Affaires Etrangères avec M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée, M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur et quelques hauts fonctionnaires.

Dans la soirée le Président du Conseil de l'Atlantique Nord était l'hôte à dîner au Palais grand-ducal. A l'issue du dîner eut lieu une visite des illuminations de la Ville de Luxembourg.

Le lendemain 14 septembre, à 10 heures, M. Dirk Stikker donna une conférence de presse au Ministère des Affaires Etrangères. Nous reproduisons ci-après le texte d'une déclaration liminaire faite à cette occasion par le Secrétaire Général de l'OTAN :

« J'ai plusieurs raisons de me trouver heureux d'être aujourd'hui au Luxembourg : d'abord comme voisin je suis toujours sensible à un séjour dans un pays si proche du mien et où tant de choses y rap-

pellent ce que nos destins réciproques, au cours des siècles, ont eu de commun; ensuite comme européen je me trouve en sympathie parmi ceux qui ont compté au nombre des promoteurs de ces idées généreuses qui sont en train de transformer notre continent. Mais j'ai avant tout entrepris ce voyage en tant que Secrétaire Général de l'Organisation chargée, dans le cadre de notre grande Alliance, de la défense et de nos pays respectifs et de cette Europe qui s'organise pacifiquement à l'abri de ce bouclier atlantique.

Pourquoi suis-je aujourd'hui parmi vous? La raison principale réside dans mon désir de répondre à l'aimable invitation du gouvernement luxembourgeois qui me permet de prendre directement et personnellement contact avec les milieux dirigeants du Grand-Duché et par votre intermédiaire, j'espère avec son peuple. L'utilité de tels contacts me paraît évidente. Notre Alliance n'est pas un instrument au service d'un ou de quelques-uns de ses membres. Elle constitue un ensemble de peuples libres qui ont voulu s'unir parce qu'ils avaient à affronter un danger commun, parce que leur civilisation est fondée sur des valeurs identiques dont la disparition signifierait pour chacun d'entre nous la perte de nos raisons de vivre.

Mais justement, parce que ces nations sont libres, elles ont chacune, non seulement le droit, mais le devoir de faire entendre leur opinion, quelle que soit leur dimension ou leur population, en vue de contribuer à la détermination de la volonté commune. C'est pourquoi il m'est précieux de connaître les problèmes spécifiques de votre pays, ses préoccupations et ses tendances. Seul un contact direct avec les divers membres de l'Alliance donne une connaissance exacte des problèmes et peut permettre d'opérer plus efficacement cette nécessaire harmonisation des points de vue. Car la liberté ne doit vouloir dire ni licence ni anarchie. Pour faire face à une menace globale et qui n'est pas seulement militaire, l'Occident se doit, pour les options essentielles dont dépend son avenir, de présenter un front unique. Dans cette perspective, il m'est particulièrement utile et agréable de prendre contact avec les représentants de la presse car dans nos sociétés démocratiques rien ne peut se faire sans l'adhésion de l'opinion. Cette opinion se doit d'être éclairée au moyen des organes de cette presse d'une manière à la fois objective et complète.

Un homme d'Etat français disait, il y a quelques lustres, que la politique était „l'art de dire des choses à des gens”. Je ne voudrais pas prendre cette formule dans son acception cynique mais dans son interprétation littérale. L'homme qui dans le domaine politique a une responsabilité, quelle qu'elle soit, se doit d'expliquer les problèmes auxquels il a à faire face, de justifier les options vers lesquelles il tend, de faire comprendre le sens de son action. Une presse digne de ce nom — et je sais que c'est le cas de la presse luxembourgeoise — a un rôle essentiel à jouer dans ce dialogue entre l'opinion et ceux qui, à des titres divers, en sont les émanations. C'est dans cet esprit que je voudrais m'efforcer de répondre aux questions que vous aurez à me poser. »

Sur la question concernant le problème de Berlin, M. Dirk Stikker a déclaré :

« Nous voulons la paix, mais nous ne voulons pas capituler. Nous demeurons inébranlables sur trois points : 1) liberté pour la population de Berlin-Ouest de choisir son propre destin, 2) liberté des accès, 3) maintien de la présence des troupes américaines, anglaises et françaises à Berlin-Ouest.

Aucune action unilatérale de la part des Soviétiques ne peut affecter ces droits que nous voulons défendre. »

Quant à la stratégie de l'OTAN et aux armes nucléaires M. Dirk Stikker a précisé que si

« les Soviétiques avaient accepté les Plans originaux de 1945 et 1946, connus sous le nom de PLAN BARUCH à l'époque où les Etats-Unis avaient le monopole des armes nucléaires, aucun des problèmes auxquels nous avons maintenant à faire face n'aurait existé. Déjà à cette époque les Soviétiques avaient repoussé les propositions américaines. Ils ont continué à écarter les nouvelles propositions formulées depuis lors.

Dans ces circonstances, nous avons à vivre dans une atmosphère de danger et de crainte de dévastation mutuelle.

Nous poursuivons sans relâche l'étude attentive des meilleurs moyens de régler ces problèmes, nous cherchons comment l'Alliance Atlantique doit être tenue informée et être consultée, comment enfin prévenir toute erreur de calcul.

Dans chacun de ces domaines, nous avons fait de grands progrès à Athènes. »

En ce qui concerne l'unité européenne et l'association avec les Etats-Unis d'Amérique, le Secrétaire Général de l'OTAN a donné la réponse suivante :

« Il est encore prématuré de prévoir de quelle manière ces problèmes évolueront. Il y a cependant de grandes chances de progrès.

J'espère beaucoup que la Grande-Bretagne, la Norvège et d'autres pays adhéreront au Marché Commun. Depuis que je suis entré dans la carrière politique, je n'ai pas cessé de militer en faveur d'une Europe forte et partenaire des Etats-Unis. Mais n'oublions pas que cette association étroite — cette „partnership” comme disent les Anglais — avec les Etats-Unis n'implique pas que des droits. Elle implique aussi des devoirs et des responsabilités.

La défense du monde libre est indivisible. Ce n'est que par un effort collectif, ce n'est qu'en travaillant ensemble que nous serons en sécurité, que nous serons forts et que nous pourrions construire un avenir de progrès social. »

A l'issue de la conférence de presse M. Dirk Stikker et sa suite se rendirent à Echternach par un temps splendide où ils visitèrent notamment la basilique que Monsieur Mathias Thinnès, Directeur du Lycée classique, expliquait par un commentaire historique et archéologique intéressant et très complet. Après un déjeuner offert en l'honneur de M. Dirk Stikker à Echternach par M. le Ministre Eugène Schaus, les hôtes officiels se rendirent encore à Vian-den avant de retourner à Luxembourg.

Le Président du Conseil de l'OTAN quitta Luxembourg vers 18 heures 30 par avion en direction de Paris.

Déclaration faite par M. Robert Schaffner, Ministre de l'Energie Nucléaire, au Conseil de l'EURATOM

Le 19 juin 1962 M. Robert Schaffner, Ministre de l'Energie Nucléaire, a fait une déclaration liminaire devant le Conseil d'Euratom à l'occasion de la discussion du deuxième plan quinquennal.

Nous reproduisons ci-après le texte de la déclaration de M. le Ministre Robert Schaffner :

« Permettez-moi d'abord de remercier Monsieur le Président de la Commission Euratom de l'exposé par lequel il a bien voulu présenter ce deuxième programme quinquennal de recherches et d'enseignement de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique.

La préparation et la présentation d'un tel programme étant une œuvre de longue haleine dans l'élaboration de laquelle la Commission prend une responsabilité propre et déterminante, il ne m'appartient évidemment pas en ma qualité de représentant du Gouvernement luxembourgeois au Conseil de porter une appréciation détaillée à ce stade sur les points particuliers du projet qui nous est soumis.

Mes remarques ne sauraient donc aller au delà d'une appréciation globale faisant abstraction de tout esprit de critique systématique.

Si de la part de certaines délégations ce deuxième programme peut être considéré comme trop modeste ou comme étant en deçà des possibilités larges que présente le cadre de notre Traité, le Gouvernement luxembourgeois, qui a peut-être une tendance naturelle à juger une telle entreprise à partir de critères plus modestes que ceux des autres Etats membres, ne partage pas cette façon de voir.

Tout en estimant à sa juste valeur l'intérêt capital de ce plan pour le développement futur de la Communauté Euratom, mon Gouvernement regrette, en effet, que ce projet de programme ne permette pas au Conseil d'exercer un choix entre diverses possibilités que peut offrir un tel programme et que le Conseil se voit réduit à entériner une série de propositions pour lesquelles il aurait préféré avoir la possibilité de se prononcer sur des variantes.

Il est de même évident que le système des plans quinquennaux nous amène à porter dès aujourd'hui des appréciations sur des projets qui, devant être réalisés en fin d'exercice seulement, apparaissent forcément comme insuffisamment décrits et à l'égard desquels la position des Etats membres de la Communauté est peut-être sujette à des variations dans le temps.

Pour cette dernière raison, ma délégation sera amenée à se joindre à celles qui demanderont au Conseil de ne pas favoriser des inscriptions de projet dans le plan quinquennal chaque fois que ceux-ci sont susceptibles d'engager la Communauté au-delà du laps de temps de cinq années fixées dans le Traité pour la réalisation de ce genre d'entreprise.

L'attitude de mon Gouvernement s'inspire également du fait que le bénéfice de ce deuxième programme quinquennal n'apparaît que d'une façon tout à fait indirecte.

Il est vrai que le degré de développement scientifique réalisé dans le plus petit Etat membre de la Communauté ne lui permet pas de prétendre dans ce plan quinquennal à une position comparable en quoi que ce soit à celle des cinq autres partenaires.

Ceci étant, l'approbation de mon Gouvernement à ce plan constitue un acte de foi dans les réalisa-

tions futures d'Euratom et ne trouve dans l'immédiat aucune contrepartie tangible qui permettrait de favoriser à son tour le développement scientifique et technique de mon pays en cette matière.

Devant ces faits, et dans l'intérêt d'une collaboration plus étroite à l'avenir, j'ose espérer que la Commission voudra bien envisager la possibilité d'associer le Luxembourg plus intimement à certaines de ses actions.

J'aurai sans doute l'occasion de revenir sur cet état de choses au cours des discussions des budgets de recherches et d'investissements Euratom dans les années à venir, et j'exprime l'espoir que la Commission fera tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter ma tâche dans ce domaine.

La Commission trouvera dans le chef du Gouvernement luxembourgeois tout l'intérêt qu'elle est en droit de s'attendre en vue d'une association plus étroite des Autorités nationales luxembourgeoises à l'exécution de son programme.

Ceci étant dit, je serai amené à me rallier en cours de discussion aux vues des autres délégations en ce qui concerne plus particulièrement une détermination aussi judicieuse que possible des différents projets envisagés dans ce plan ainsi que dans l'évaluation des moyens nécessaires à cette fin. »

La Visite à Luxembourg du Président de la Commission de l'EURATOM

Le 21 septembre 1962 M. Pierre Châtenet, Président de la Commission de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique (Euratom), est venu en visite officielle à Luxembourg.

Au cours de la matinée M. Châtenet rendit visite à M. Robert Schaffner, Ministre de l'Energie nucléaire, puis il eut un entretien avec plusieurs membres du Gouvernement luxembourgeois au Ministère d'Etat. A 11 heures M. le Président Châtenet fut reçu en audience au Palais grand-ducal par S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier.

Après une visite qu'il fit ensuite auprès de M. Jos. Bech, Président de la Chambre des Députés, un déjeuner fut offert en l'honneur du Président de l'Euratom par le Gouvernement luxembourgeois au Ministère des Affaires Etrangères.

M. Châtenet quitta Luxembourg au cours de l'après-midi à destination de Bruxelles.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'exposé fait par M. Robert Schaffner, Ministre de l'Energie Nucléaire, au cours de l'entretien de M. le Président Châtenet avec plusieurs membres du Gouvernement luxembourgeois :

« Monsieur le Président,

J'ai prié mes collègues de bien vouloir assister à notre entrevue au cours de laquelle je me propose

de vous parler de la participation du Luxembourg au 2^e programme quinquennal EURATOM.

Pour nous mettre dans le vif du sujet, je me permets de me référer à la déclaration que j'ai faite ce 19 juin lors de l'adoption du 2^e programme quinquennal au Conseil de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique, déclaration que je résumerai de la façon suivante :

1) Le Gouvernement luxembourgeois estime à sa juste valeur l'intérêt capital du 2^e programme quinquennal pour le développement futur de la Communauté EURATOM.

2) Toutefois, le Gouvernement luxembourgeois est d'avis que les moyens proposés — de l'ordre de 400 millions d'unités de compte — devraient suffire à la réalisation de celles des actions proposées qui seront retenues par le Conseil statuant à l'unanimité.

3) Le Luxembourg ne trouvant dans l'immédiat aucune contrepartie tangible à sa participation aux activités d'EURATOM, le Gouvernement luxembourgeois ose espérer que la Commission voudra bien envisager la possibilité d'associer le Luxembourg plus intimement à certaines de ses actions.

Entretemps, ainsi que nous le savons, le Conseil de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique a arrêté les moyens pour le 2^e programme

quinquennal à 425 millions d'unités de compte, et la Commission — dont vous êtes le Président — s'attachera dès l'année prochaine à la réalisation des actions y prévues.

Toutefois, Monsieur le Président, avant de vous parler de la participation éventuelle du Luxembourg au 2^e programme quinquennal d'EURATOM — participation que de notre côté nous souhaitons tous fructueuse — je voudrais vous rassurer, Monsieur le Président, en précisant que je n'ai nullement l'intention de discuter ici en détail tous les aspects qui pourraient nous sembler désirables et utiles.

En effet, je me bornerai tout simplement à énoncer quelques idées qui, si elles trouvaient votre accord de principe, devraient être examinées lors d'une réunion groupant d'une part, vos experts, d'autre part nos représentants nationaux assistés de représentants des milieux industriels luxembourgeois.

Cette réunion devrait utilement avoir lieu à Luxembourg et serait suivie de visites de quelques industries représentatives luxembourgeoises de façon à mettre en contact les ingénieurs de nos industries avec vos chefs-de-file responsables de la réalisation des objectifs du 2^e programme.

Dans cet ordre d'idées, je vais énumérer maintenant certaines actions du 2^e programme quinquennal de l'EURATOM pour lesquelles une participation luxembourgeoise n'est pas exclue a priori :

1) le point IX du programme relatif aux « Etudes technico-économiques de réacteurs du type éprouvé » prévoit des actions par contrats de recherche pour l'étude des matériaux de structure et notamment pour l'étude de l'acier.

Or, comme vous le savez, Monsieur le Président, l'industrie sidérurgique occupe au Luxembourg une position prépondérante tant par ses activités que par son attention sur les possibilités offertes dans ce domaine; il appartiendrait à vos experts de préciser davantage, lors de la réunion proposée, ce programme „acier” de façon à ce que notre industrie sidérurgique puisse se faire une idée sur l'opportunité qu'il aurait de faire participer ses laboratoires à la réalisation des objectifs de la Communauté.

2) le point XIV du programme relatif aux applications industrielles des radio-isotopes prévoit l'extension de l'utilisation industrielle des radio-isotopes

- par le développement de techniques appropriées et
- par la mise à la disposition de l'industrie d'informations relatives à leurs possibilités d'emploi.

Nous avons noté avec intérêt que la Commission a conclu avec des entreprises de la Communauté deux contrats portant sur des problèmes pratiques d'application de radio-isotopes et qui concernent plus spécialement :

- l'un, le développement d'un procédé rapide de mesure de l'épaisseur des tôles fortes dans le laminage à chaud
 - l'autre, la mesure de l'épaisseur de parois de tubes longs
- et nous estimons que notre industrie sidérurgique

sera particulièrement intéressée par ces possibilités qui pourraient se révéler très intéressantes pour elle.

3) le point XVI du programme relatif à la protection sanitaire prévoit — entre autres — l'étude des mouvements des radio-isotopes les plus importants dans l'atmosphère, les océans et les eaux de surface, en vue de mieux connaître les risques de contamination.

Comme les services de la Commission envisagent d'entreprendre une étude sur la radio-activité du Rhin et de ses affluents, dont la Moselle, et comme cette étude nous intéresse à un certain degré, je profite de votre visite, Monsieur le Président, pour souligner l'importance qu'attache le Gouvernement luxembourgeois à ce que ses laboratoires soient présents — toutes proportions gardées évidemment — comme co-exécutants pour la réalisation de cette étude.

4) le point XVII du programme qui concerne l'enseignement, ouvre à la Commission de larges possibilités pour la formation et le perfectionnement du personnel scientifique et technique de la Communauté.

Pour ce point, le Gouvernement luxembourgeois aimerait que la Commission réserve un accueil favorable aux demandes des étudiants-stagiaires et des stagiaires qualifiés luxembourgeois, bien que ses ressortissants puissent avoir quelques fois une préparation moins poussée que celle de candidats étrangers, ceci en raison du fait qu'il y a au Grand-Duché ni établissement d'enseignement supérieur, ni centre de recherche, ni industrie travaillant dans le domaine nucléaire ou paranucléaire.

Il faudra éviter, en effet, que cette situation ait pour conséquence d'éliminer nos ressortissants des possibilités de formation et de travail qu'offre Euratom dans le cadre de son programme de recherche et j'aimerais qu'à l'avenir nos ressortissants puissent concourir à chances égales avec les candidats des autres Etats-Membres.

5) le point XVIII du programme est relatif à la „diffusion des connaissances” et à la „documentation générale”.

Comme — à l'encontre des cinq autres Etats-Membres de la Communauté — il n'existe actuellement pas de Centre d'information et de documentation nucléaire au Luxembourg, le Gouvernement luxembourgeois aimerait étudier avec la Commission Euratom les voies et moyens permettant de rendre accessibles à ses ressortissants toute la documentation traitant du domaine de l'énergie nucléaire..

Voilà exposé, Monsieur le Président, dans ses grandes lignes le sentiment du Gouvernement luxembourgeois à l'égard des activités de la Commission Euratom pour la période couverte par le 2^e programme quinquennal.

Si donc, vous vous déclarez d'accord avec le principe que j'ai énoncé au début de mon exposé, je chargerai mes experts de l'organisation d'une réunion ad hoc à Luxembourg, réunion à laquelle seront invités ceux de vos collaborateurs que vous voudriez bien désigner, et de laquelle devraient se dégager les grandes lignes d'un programme ayant pour objet d'intensifier la participation luxembourgeoise aux programmes d'EURATOM.

Le Dixième Anniversaire de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

Le 10 août 1962 il y avait dix ans que la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier s'est installée à Luxembourg pour prendre ses fonctions comme Exécutif de la première Communauté Européenne à caractère supranational.

Pour commémorer cet anniversaire les journaux luxembourgeois avaient consacré, le 10 août, des pages spéciales à cet important événement européen. On y pouvait notamment lire la déclaration historique du 9 mai 1950 de M. Robert Schuman, des articles de MM. Albert Wehrer et Heinz Potthof, Membres de la Haute Autorité, intitulés : « Un Anniversaire Européen » et « Eine neue Wirtschaftspolitik », un article de M. Ludwig Erhard, Ministre des Affaires Economiques de la République Fédérale d'Allemagne, intitulé « Vorläuferin des Gemeinsamen Marktes »; un message de M. Eugène Schaus, Vice-

Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, sur le thème « Dix années de Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier »; un message de M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, portant sur la « Réussite de l'intégration partielle », ainsi qu'un article de M. Jean Fohrmann, Vice-Président de l'Assemblée Parlementaire Européenne, intitulé « Eine Idee bricht sich Bahn ». Des éditoriaux furent également consacrés à cet événement européen, l'un sous le titre de « Le dynamisme européen de la Haute Autorité » et l'autre sur le thème « Europäisches Zentrum seit zehn Jahren », par M. Marcel Fischbach, député.

A titre de documentation nous reproduisons ci-après l'un des articles de M. Albert Wehrer ainsi que les messages de M. le Ministre Eugène Schaus et de M. le Ministre Paul Elvinger :

La CECA a dix ans

par Albert WEHRER, Membre de la Haute Autorité

Il y a aujourd'hui dix ans que la Haute Autorité, l'organe exécutif de la première Communauté Européenne supranationale, s'est installée à Luxembourg, pour aborder sa grande tâche historique, créer, dans quatre secteurs limités, un véritable marché commun qui devait marquer la première étape d'une fédération européenne.

Certes, il est encore prématuré de porter un jugement définitif sur le travail de la C.E.C.A. en général. Il est trop tôt, en effet, de faire le partage de toutes les difficultés et de dire si les imperfections qui se sont révélées au cours de ces dix années ont leur cause plutôt dans les dispositions du Traité que dans l'activité propre des organes de la Communauté.

Trop de problèmes restent à résoudre, trop d'événements nouveaux, conjoncturels et structurels, viennent sans cesse placer les organes de la Communauté devant des situations nouvelles, d'autant plus difficiles que le Traité élaboré en 1950 n'avait pu les prévoir.

Si la Haute Autorité, pendant les dix ans de son activité dans le secteur spécial de sa compétence, a développé un travail débordant, ce travail du moins a démontré le rôle essentiel que cette première Communauté devait jouer dans l'évolution même de l'intégration européenne.

L'expérience de la C.E.C.A. dans l'évolution européenne a pu donner lieu à des critiques dans les problèmes techniques complexes de la vie économique, car il n'est pas facile de contenter tout le monde, surtout quand il s'agit de quatre secteurs de base dont la valeur de production représente quel-

que 1,5 milliards de dollars par an et occupant environ 1,2 millions de personnes actives.

L'objectif principal de la Communauté, l'établissement d'un marché commun de libre circulation du charbon, du minerai de fer, de l'acier et de la ferraille, n'exigeait pas seulement l'abolition des droits de douane et des contingents, mais encore des mesures spéciales pour mettre les producteurs et les consommateurs dans des conditions égales de concurrence et d'accès aux fournitures.

C'est ainsi que le Traité de Paris prévoyait l'intervention de la Haute Autorité dans les transports, dans la réglementation des prix, dans les investissements des entreprises, dans l'organisation des ventes, dans les cartels et concentrations des gouvernements, dans les relations extérieures vis-à-vis des pays tiers et, last not least, dans les conditions sociales dans lesquelles ce marché commun allait évoluer.

C'est dans tout ces domaines que la Haute Autorité a dû déployer ses efforts, son esprit de conciliation et son autorité. Ces possibilités d'intervention de la Haute Autorité, qui se sont traduites par des décisions et recommandations, ont parfois fait dire aux timorés que la C.E.C.A. allait être une aventure dans laquelle sombrerait la prospérité de nos pays, un saut dans l'inconnu, l'invasion des pays par les produits étrangers, le chômage des ouvriers et d'autres malheurs.

La réalité, heureusement, a été tout autre.

La production sidérurgique s'est accrue dans la Communauté de 42 à 73 millions de tonnes en neuf ans. Les échanges se sont fortement développés entre les pays de la Communauté, assurant à nos usines,

dans une stabilité accrue, des marchés nouveaux à l'intérieur de la Communauté. Les charges de transport ont pu être diminuées par des abaissements de tarifs. Une stabilité accrue a encore pu être réalisée dans le domaine des prix grâce aux dispositions du Traité C.E.C.A. Dans la crise charbonnière provoquée par l'évolution structurelle des sources d'énergie, l'action communautaire a pu, par des mesures communes, parer aux dangers économiques et sociaux qui frappèrent plusieurs pays de la Communauté. Dans le domaine social, une innovation remarquable dans la coopération internationale, la réadaptation, a garanti plus de 120.000 travailleurs contre les conséquences de fermetures d'entreprises. Une modification du Traité met maintenant à la disposition de la Haute Autorité des pouvoirs d'intervention et d'assistance financière pour la reconversion industrielle de bassins affectés par les fermetures d'entreprises charbonnières. La Haute Autorité a encore contribué par ses programmes de prêts à la construction de plus de 70.000 logements pour les travailleurs et au financement d'importants programmes de recherches dans les domaines de la sécurité, de la médecine et de l'hygiène du travail.

A ce travail sur le terrain propre de sa mission, s'ajoute une autre conséquence de la plus haute importance politique. C'est que les règles nouvelles de cette Communauté nouvelle ont servi de modèle à la création des deux autres Communautés, la Communauté Economique Européenne et l'Euratom, et que durant toutes ces années les décisions de la Haute Autorité n'ont cessé d'être appliquées par les Etats et les entreprises qu'elles concernent.

Que l'Europe nouvelle se soit ainsi engagée sur une route définitive, quelle meilleure preuve pourrions-nous en avoir, quel meilleur hommage pourrait-on rendre à l'activité passée des organes de la C.E.C.A.

Dix années de Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

Message de Son Excellence Monsieur Eugène SCHAUS, Ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché de Luxembourg

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale l'Europe affaiblie autant par une guerre meurtrière que par son cloisonnement économique, se cherchait. Elle se cherchait d'autant plus que le résultat de ce grand conflit des peuples avait été de la scinder en deux pour lui enlever sa partie orientale et de la priver du rôle prépondérant qu'elle occupait dans la direction des Affaires Mondiales, que désormais se disputent les Etats-Unis et l'U.R.S.S. — Déjà avant la libération la Belgique, la Hollande et le Luxembourg ont jeté à Londres les bases de leur union, le Benelux, qui est entré en vigueur en 1948. Mais il fallait des espaces économiques plus importants à l'Europe. Cependant faire d'emblée une Europe intégrée économiquement par la fusion de l'ensemble des marchés était à l'époque une idée trop ambitieuse, mieux valait construire cette Europe pas étapes. — Le

Le pouvoir supranational inscrit dans le Traité C.E.C.A., si contesté au début et encore de notre temps, a, lui aussi, fait ses preuves. Il n'a pas été cet instrument de dictature d'un pouvoir irresponsables que certains redoutaient, mais, dans la pratique s'est révélé comme un instrument efficace qui, dans la sage prudence avec laquelle la Haute Autorité l'a appliqué, n'a pas négligé la prise en considération des intérêts nationaux et des intérêts particuliers de sa juridiction.

Le fait même que d'autres Communautés européennes ont ainsi pu être créées après le démarrage de la C.E.C.A., la constatation que la formule du marché commun soit devenue une formule qui trouve ses imitateurs dans le monde entier, ne sont-ils pas d'ores et déjà une preuve péremptoire que la C.E.C.A. a rempli le rôle politique que les Etats signataires du Traité de Paris lui avaient assigné dans l'évolution de l'intégration européenne.

Notre petit pays peut être fier d'avoir été à l'avant-scène de cette grande expérience historique. Nous ne pourrions plus nous imaginer aujourd'hui que les peuples d'Europe puissent revenir à leur balkanisation d'antan, à la dispersion anti-économique de leurs efforts, à la disparition de l'esprit de confiance réciproque qui s'est dégagé du travail de la Haute Autorité et des institutions communautaires et des rencontres innombrables que les hommes politiques, les industriels et les travailleurs des six pays ont eues à Luxembourg depuis dix ans.

L'expérience politique d'un pouvoir indépendant et supranational est ainsi définitivement acquise, mais elle a été faite parce que la Communauté du charbon et de l'acier n'a pas été un échec dans les secteurs de son action propre et que, dans les dix années passées, elle a montré la voie à suivre qui mène à l'unité européenne dans le progrès économique et social et dans la consolidation de la paix dans le monde.

Ministre Robert Schuman a eu le courage de proposer comme un premier pas la création du « Pool Charbon-Acier ». Cette idée parut réalisable en 1952 parce qu'elle procédait à une intégration économique, pour deux secteurs seulement, le Charbon et l'Acier. Bien que ce premier pas ne touchait qu'une partie des économies nationales il doit quand-même être considéré comme une date historique en ce qu'il posait la première pierre d'une Europe intégrée. Sur le plan politique la Communauté du Charbon et de l'Acier ouvrait la voie à une Europe pacifique dans laquelle les deux antagonistes de jadis, la France et l'Allemagne seront appelées à se rapprocher d'abord, à s'unir ensuite. — Aujourd'hui la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier se trouve installée depuis dix ans à Luxembourg. Est-il besoin de rappeler le succès de ce pre-

mier Exécutif européen dans ce qu'il a de plus incontestable :

La production d'acier passe de 41,8 millions de tonnes en 1952 à plus de 73 millions de tonnes en 1961;

les échanges d'acier entre les Six ont plus que quadruplé depuis l'ouverture du Marché Commun du Charbon et de l'Acier.

ses interventions en vue l'alléger la crise structurelle à laquelle doit faire face l'industrie charbonnière de la Communauté;

ses contributions prépondérantes à l'élaboration d'une politique énergétique commune;

enfin dans le domaine social son action en faveur des travailleurs licenciés par suite de la cessation ou du changement d'activités de l'entreprise; l'aide apportée à la construction de logements ouvriers, la réalisation de la libre circulation des ouvriers qualifiés des deux industries dont elle a la charge et plus récemment ses efforts en vue de la reconversion des industries des régions touchées par la crise charbonnière.

Réussite de l'intégration partielle

Message de Monsieur Paul ELVINGER,

Ministre des Affaires Economiques et des Classes Moyennes

Le professeur Paul Reuter, dans son remarquable ouvrage « La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier » dit quelque part que « dans le système économique adopté par le plan Schuman, la Haute Autorité apparaît comme une sorte de magistrature économique, chargée de veiller au respect d'une règle de jeu ».

Après que Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères a montré fort judicieusement le but et l'objet politique du plan Schuman, il est bon de se rappeler, dix ans après l'installation de la Haute Autorité, que l'expérience d'intégration sectorielle qu'est le traité de Paris est une réussite. La règle de jeu a été observée.

Gardiennne du traité, la Haute Autorité n'a pas cessé de jouer le triple rôle d'expert, de banquier et d'arbitre.

Des réalisations éclatantes peuvent être mises à l'actif de la Communauté.

Ceci n'exclut d'ailleurs pas une série de vicissitudes. Si nous pouvons noter une progression spectaculaire de la production de l'acier, ayant passé de 32 mio de tonnes en 1950 à 73 mio de tonnes en 1961, nous devons constater en revanche la régression du charbon en présence des nouvelles conditions de concurrence en matière énergétique.

La participation du charbon à la couverture des besoins énergétiques, de 72% en 1950, n'est plus que de 50% actuellement et les pronostics pour l'avenir confirment que cette diminution n'est pas arrivée à son terme.

Au moment où nous nous apprêtons à commémorer le dixième anniversaire de la création de la C.E.C.A. cette institution fait l'objet, tout comme c'est le cas pour la C.E.E., d'une demande d'adhésion de la part de plusieurs pays européens. C'est une preuve éclatante que l'expérience tentée par les Six a été concluante. Aussi la Grande-Bretagne, le Danemark et la Norvège se sont-ils décidés à rejoindre la petite Europe et de contribuer ainsi avec les Six à la grande œuvre qui est l'Europe de demain. — Ce dixième anniversaire constitue cependant, en dehors de toute considération européenne, une source de joie et de fierté spéciale pour le Luxembourg. Car c'est la ville de Luxembourg qui a été choisie par cette première Communauté Européenne comme siège provisoire. Aussi je me permets en ma qualité de Ministre des Affaires Etrangères du pays hôte de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier à adresser mes vœux les plus ardents pour l'avenir des Communautés Européennes et de la Communauté du Charbon et de l'Acier en particulier afin qu'elles puissent continuer à satisfaire les espoirs que nous tous avons mis en elles.

La nécessité d'une politique énergétique coordonnée ne doit dès lors plus être démontrée. Il s'agit en l'occurrence du problème numéro un dont la solution ne peut être que communautaire.

Les efforts déployés au sein des différentes institutions de la Communauté Economique du Charbon et de l'Acier prouvent cette volonté d'arriver à une solution communautaire.

C'est ce que j'ai pu apprécier depuis quelques années comme représentant du Gouvernement dans le Conseil spécial des Ministres, qui est appelé aux termes de l'article 26 du traité à harmoniser l'action de la Haute Autorité et celle des Gouvernements responsables de la politique économique. Si l'efficacité économique et le relèvement consécutif du niveau de vie ont été poursuivis sans relâche comme but véritable d'une intégration des secteurs de base de l'acier et du charbon, il ne faut pas oublier que notre Communauté est restée fidèle au principe de l'économie de marché et aux dispositions fondamentales d'un traité dont l'équilibre a été et doit rester maintenu.

Au moment où la CECA célèbre le 10^e anniversaire de son installation à Luxembourg, il est important de se rappeler les paroles qu'a trouvées le distingué représentant du Royaume Uni, de ce grand pays européen, producteur de charbon et d'acier, lorsqu'il développa le 17 juillet 1962 la demande d'adhésion britannique.

Il a rendu hommage à notre communauté, « la première de ces réalisations concrètes qui, comme Robert Schuman et Jean Monnet, de même que d'au-

tres Européens courageux et perspicaces l'ont prévu, serviraient de base à l'unité de l'Europe.

Au moment où la Grande-Bretagne se déclare prête à assumer sa part des efforts pour parfaire l'unité européenne, nous devons être conscients que la réussite des Six tient en premier lieu à l'applica-

tion de cet ensemble équilibré des règles de droit et de devoirs qu'est le Traité de Paris.

En ce jour d'anniversaire, je formule des vœux ardents que l'œuvre entreprise soit continuée avec courage et dévouement pour le bien-être de nos peuples.

La Séance inaugurale de la Faculté internationale d'Economie Comparée

Discours d'ouverture de Monsieur Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques

Le 20 août 1962 a eu lieu à Luxembourg l'ouverture solennelle de la quatrième session d'été de la Faculté Internationale d'Economie Comparée.

Parmi les nombreuses personnalités qui assistèrent à la séance d'ouverture on remarquait M. Emile Reuter, Président honoraire de la Chambre des Députés, M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, M. Gaston Thorn, échevin, représentant M. le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, M. Albert Calmes, Président du Conseil de la Faculté, M. Paul Schleimer, Commissaire du Gouvernement auprès de l'Université, M. Paul Weber, Membre du Conseil de la Faculté, M. Léon H. Dupriez, Doyen de la Faculté d'Economie Comparée, M. Karl Neumayer, Doyen de la Faculté Internationale de Droit Comparé, M. A. Nimax, Directeur de l'Université Internationale de Sciences Comparées.

Le discours d'ouverture fut prononcé par M. Paul Elvinger, Ministre de la Justice et des Affaires Economiques. Des allocutions furent en outre prononcées par M. Léon Dupriez, Doyen de la Faculté, et M. Paul Coulbois, Professeur principal permanent de la Faculté d'Economie Comparée. Nous reproduisons ci-après le texte intégral du discours de M. le Ministre Paul Elvinger :

« Excellences,
Messieurs les Doyens et Professeurs,
Mesdames et Messieurs,

C'est la troisième fois que j'ai l'honneur de considérer la séance inaugurale de la Faculté d'Economie comparée qui ouvre aujourd'hui sa IV^e session.

Mon collègue, M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères, vous avait adressé la parole en mon remplacement lors de l'ouverture du II^e cycle d'études en 1960 qui portait sur l'ordre monétaire international, ses problèmes et solutions politiques depuis 1945.

La présente session en est le complément logique et nécessaire.

Ainsi se trouvent confirmées la tradition et la continuité de cet enseignement postuniversitaire au niveau remarquable, qui, grâce à l'éminent corps professoral et l'organisation fonctionnelle de la Faculté, contribue pour une large part au rayonnement

culturel de notre foyer universitaire, dont la renommée ne cesse de se consolider.

Je m'en voudrais de ne pas remercier sincèrement au nom du Gouvernement Luxembourgeois et au mien propre les collaborateurs de l'Université Internationale, les président et membres du Conseil de la Faculté d'Economie comparée, ainsi que les professeurs d'élite qui donnent leur concours.

*

Mon propos n'est pas d'anticiper sérieusement sur le programme d'études fouillé de 1961, d'un côté pour ne pas empiéter sur les prérogatives du Ministre des Finances et d'autre part pour ne pas répéter certaines considérations contenues dans le discours inaugural du Ministre des Affaires Etrangères en 1960. Les quelques réflexions que j'ai à cœur de faire devant vous, cette double réserve étant faite, toucheront quelques généralités et quelques problèmes propres à mon pays.

Elles auront comme seul but de stimuler la curiosité et le désir de connaître des étudiants.

*

Un rapide coup d'œil sur votre programme et plus particulièrement sur le plan de travail des séminaires nous assure que les cours et travaux ne porteront pas seulement sur l'histoire des réformes monétaires, qu'ils ne se borneront pas à examiner la nature, les formes et le rôle de ce bien d'échange — généralement accepté au sein d'une communauté de paiement — qu'est la monnaie pour parler avec Raymond Barre.

Votre examen, comparatif, rétrospectif et sans doute prospectif, tiendra compte du fait que le flux monétaire correspond à un flux de bien et de services; il s'arrêtera donc à l'ajustement et au déséquilibre de ces flux et aux rapports entre la monnaie et les prix, pour bien situer les problèmes que pose l'inflation — et les moyens d'y remédier — comme la dévaluation et la déflation.

Chemin faisant, vous réapprenez l'importance de la politique de crédit et de la structure bancaire en présence d'une masse monétaire hétérogène.

Vous reprendrez l'étude de la théorie des paiements internationaux et des notions de transférabilité et de convertibilité, des politiques monétaires internationales, des problèmes de choix d'un taux de change, de la défense et des ajustements nécessaires de ce taux, de la controverse sur le système des changes fixes ou des changes flexibles, — controverse dont l'intérêt gagne en importance par l'initiative récente du Canada.

Vos réflexions porteront enfin sur les essais d'organisation des relations monétaires et financières sur un plan international — et les positions doctrinales d'économistes de renom, tels que Robert Triffin, Per Jacobson, Jacques Rueff, Pierre Uri et Michaël Heilperin.

Vous vous rendez compte, au terme de votre examen, de l'étroite interdépendance de la politique monétaire et financière — et de la politique économique tout court — et aussi de la nécessité d'arriver à une politique monétaire coordonnée.

Il n'y a guère de terrain plus propice pour l'étude comparative.

*

Wilhelm Roepke a parlé « d'anémie croissante de la monnaie », visant sans doute l'abandon progressif de la monnaie métallique et la substitution par les formes nouvelles de la monnaie.

Il serait déplacé d'insister devant cet auditoire sur ce que la monnaie-papier et la monnaie scripturale prennent une importance prépondérante dans la masse monétaire.

Parallèlement à cette évolution s'est posé et continue de se poser le problème du change et de l'étalon international.

Après le passage de l'étalon-or avec son mécanisme auto-régulateur des points d'or au système de l'étalon change-or et finalement à l'étalon devise, qui pose le problème du centre de liquidités et des zones monétaires, — les controverses sur les liquidités internationales et le fonctionnement du système mondial des paiements continuent de plus belle.

Faut-il revenir à la „vieille relique barbare” de l'étalon-or dont parlait Keynes ?

Le professeur Triffin a proposé l'internationalisation des devises étrangères et de l'or — et l'aménagement adéquat du Fonds Monétaire International.

Jacques Rueff a plaidé dans quelques articles fort remarquables, publiés dans „Le Monde” en juin 1961, la nécessité d'étudier la liquidation du gold-exchange-standard en raison de la duplication dangereuse inhérente à ce système.

Michail Heilperin s'y rallie dans une certaine mesure, en proposant l'institution de l'ordre monétaire international qu'il définit comme étant „une convertibilité totale des monnaies à parités fixes, doublée d'un mécanisme de rééquilibrage monétaire international bien huilé”.

Puissent vos travaux et vos réflexions apporter un éclairage judicieux sur l'enchevêtrement de ces pro-

blèmes, dont la solution rapide n'est certainement pas à portée de mains.

*

Il est certain que les problèmes monétaires doivent être situés dans le cadre plus vaste des objectifs de la politique économique des pays occidentaux.

Aussi est-ce sur le plan plus restreint des Six et d'une façon plus pragmatique que le comité monétaire et les Ministres des Finances des pays du Marché Commun confrontent leurs idées pour arriver à une coordination des politiques monétaires.

A en juger d'après les difficultés qui se posent dans ce cadre restreint, on peut mesurer la complexité des problèmes que pose l'organisation satisfaisante d'un système mondial des paiements.

En présence de quelques constatations fort pertinentes des experts du comité monétaire, portant par exemple sur la différence des systèmes bancaires et des instruments de la politique de crédit, — sur l'absence de parallélisme des évolutions conjoncturelles, — la notion de la coordination monétaire a été interprétée dans un sens restrictif.

Les experts sont arrivés à une conclusion judicieuse en adoptant une nuance chère à Holtrop; ils ont admis que „la coordination monétaire signifie stratégie commune, mais pas nécessairement tactique commune”.

Je me réjouis d'autant plus de cette distinction pour la double raison qu'elle est essentiellement réaliste et qu'elle met en évidence un certain nombre de confusions qui planent sur les notions de coordination d'harmonisation et d'uniformisation des politiques économiques et monétaires, — notions qui sont utilisées par plusieurs traités d'intégration.

La coordination n'est donc pas l'uniformisation. Le jour, où des décisions qui lient seront prises au niveau communautaire, inscrira une nouvelle étape dans le processus d'intégration, qui sera peut-être, ainsi que le suggère le journaliste-économiste Pierre Drouin le „bout du processus d'unification politique de l'Europe”. L'étude de l'histoire des réformes monétaires nous apprendra sans doute la nécessaire discipline, à laquelle il faut parvenir pour éliminer les troubles et les déséquilibres provenant d'actions isolées et non concertées.

*

Quelle est la position du Grand-Duché dans ce concert international ?

Des détails sur notre situation monétaire vous ont été fournis dans le discours prononcé en août 1960 par le Ministre des Affaires Etrangères.

Dès la conclusion de l'UEBL en 1922, les bases du statut monétaire luxembourgeois ont été posées.

Le Luxembourg a admis sans réciprocité la monnaie belge sur son territoire, — mais a entendu sauvegarder dans une certaine mesure le droit souverain de battre monnaie. La situation monétaire du Grand-Duché de Luxembourg est donc caractérisée par son dualisme monétaire : deux monnaies nationales différentes circulent sur un même territoire, chacune

des deux monnaies devant obéir, théoriquement et en principe, à des pôles monétaires distincts et indépendants.

En fait, la valeur de l'unité monétaire luxembourgeoise est étroitement liée à celle de son partenaire économique belge. Pendant toute la durée de l'Union économique — sauf la courte période d'avril 1935 à mai 1940 — le franc luxembourgeois était à la même parité que le franc belge. Après la période de l'„Anschluss” monétaire de 1940-1944 — l'alignement du franc luxembourgeois sur le franc belge est à nouveau complet.

Les événements politiques et économiques internationaux ont marqué les principales étapes de l'histoire monétaire luxembourgeoise; d'autres réformes se sont imposées sous la pression des conditions économiques et sociales.

Le Grand-Duché était représenté dans l'Union Européenne des Payements — et il l'est actuellement dans l'Accord Monétaire Européen comme membre de l'UEBL.

On ne devrait pas parler d'une politique monétaire du Grand-Duché, mais plutôt d'une politique monétaire de l'UEBL, dont l'harmonisation avec les autres systèmes monétaires s'imposera.

*

Ces quelques considérations m'ont amené peut-être à empiéter dans une modeste mesure sur votre programme d'études ce qui n'était pas mon intention.

Dans mon discours inaugural de la Faculté Internationale d'Economie comparée, prononcé en août 1959, j'avais souligné l'importance d'une formation solide pour l'économiste, appelé à prendre une décision de dirigeant responsable. Je voudrais retenir aujourd'hui une triple conclusion.

Lors de la dernière réunion des Six Ministres des Finances à Luxembourg au mois de juillet 1962, M. Pierre Werner, Ministre des Finances du Grand-

Duché, a parlé de „forte incidence sur l'économie de la politique financière et fiscale”.

Ceci est vrai pour la politique monétaire tout court.

Vos travaux documenteront à nouveau qu'une politique monétaire coordonnée doit s'inscrire dans le cadre d'une politique économique concertée; c'est ce que je retiendrai comme première conclusion.

Ensuite, en tant que Ministre des Affaires Economiques, je tiens à exprimer l'intérêt que je porte à l'étude poussée des théories monétaires, — qui doit contribuer à assigner à la monnaie son véritable rôle, celui d'instrument d'une politique économique consciente et coordonnée.

Je dirai finalement que l'enseignement économique et la connaissance du fait économique devraient plus que jamais faire partie intégrante de la formation et de la culture générales, ne fût-ce que pour la bonne compréhension des problèmes, et pour éviter la déraison quelquefois notoire dans les choses économiques.

C'est dans cet esprit que je souhaite vivement que le cycle d'études de 1962 soit une réussite complète et que le séjour de MM. les professeurs et les étudiants dans notre capitale européenne pendant six semaines renforce les liens de culture, de science et d'amitié. »

A l'issue de la séance d'ouverture les personnalités, les professeurs et les élèves inscrits à la Faculté furent reçus officiellement à l'Hôtel de Ville de Luxembourg où un vin d'honneur leur fut servi par la Municipalité.

Rappelons ici que l'enseignement de chaque année est centré sur un thème déterminé. Cette année le thème était : « Les Réformes Monétaires depuis 1920. » De 1959 à 1961 les thèmes successifs étaient les suivants : « Les problèmes économiques de l'énergie — charbon, gaz naturel, électricité, pétrole et énergie atomique »; « L'ordre monétaire international — Problèmes et solutions politiques depuis 1945 »; « Unions douanières et intégration économique dans le contexte européen ».

La Journée franco-luxembourgeoise à la Foire Internationale de Metz

Le 29 septembre 1962 a eu lieu la traditionnelle journée franco-luxembourgeoise à la Foire Internationale de Metz à laquelle le Luxembourg participe régulièrement. Cette année la participation luxembourgeoise était particulièrement importante.

Les personnalités luxembourgeoises furent reçues à la Foire de Metz par M. Raymond Mondon, Député-Maire de Metz, M. Jacques Soulé, Conseiller commercial près d'Ambassade de France à Luxembourg, M. Yves Guermont, Président de la Foire Internationale de Metz, M. René Bour, Conseiller économique de la Foire, M. Paul Sellier, Secrétaire-Général de la Foire.

Du côté luxembourgeois étaient présents notamment M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, M. Joseph Schmit, Conseiller de Gouvernement, représentant M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, M. Jean Wagner, Secrétaire de Légation près l'Ambassade du Luxembourg à Paris, M. Jules Hayot, Directeur de la Fédération des Industriels Luxembourgeois, M. Jemp Michels, Directeur de la Foire Internationale de Luxembourg, M. René Reiland, Directeur-adjoint de la Chambre de Commerce luxembourgeoise ainsi que plusieurs personnalités de la colonie luxembourgeoise à Metz.

La journée franco-luxembourgeoise débuta par un colloque entre les industriels français et luxembourgeois sur les échanges commerciaux entre les deux pays. Plusieurs exposés furent faits à cette occasion par M. le Conseiller Joseph Schmit, M. le Conseiller René Bour et M. le Secrétaire Général Paul Sellier.

A l'issue du colloque une réception fut offerte à l'Hôtel de Ville de Metz en l'honneur des personnalités luxembourgeoises par M. le Député-Maire Raymond Mondon. Outre les personnalités citées plus haut on y remarquait également le Général Briand, représentant le Général Massu, Commandant de la VI^e Région militaire, M. Raillard, Directeur de cabinet du Préfet de Metz, le Général Bolzinger, ainsi que plusieurs personnalités de la vie économique. Des allocutions de circonstance furent prononcées à cette occasion par M. le Député-Maire Raymond Mondon et M. le Ministre Robert Schaffner.

Un banquet réunissait ensuite les personnalités françaises et luxembourgeoises à l'Hôtel de Ville de Metz sous la présidence de M. Jean Laporte, Préfet de la Moselle. Des allocutions furent prononcées au cours du banquet par M. le Député-Maire Mondon, M. le Ministre Robert Schaffner et M. le Préfet Jean Laporte. Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution de M. le Ministre Robert Schaffner :

« Monsieur le Préfet,
Monsieur le Député-Maire,
Monsieur le Président,
Messieurs,

Permettez-moi de vous dire en des termes courts, mais d'autant plus profonds, ma joie d'être des vôtres en cette première Journée économique franco-luxembourgeoise. Jusqu'à ce jour cette manifestation traditionnelle dans le cadre de la Foire Internationale de Metz a revêtu plutôt le caractère d'une fête témoignant des liens d'amitié entre la Lorraine et le Luxembourg. A partir d'aujourd'hui une note nouvelle, une note plus sérieuse viendra s'ajouter à cette première signification. Désormais, cette Journée économique sera un rendez-vous d'affaires destiné à développer des liens nombreux sur le plan de leurs activités économiques entre la France, la Lorraine et le Luxembourg, tout en continuant, comme dans le passé, à renforcer l'affection naturelle et la compréhension mutuelle entre deux pays limitrophes qui ont toujours poursuivi le même idéal de liberté au service de la personne humaine.

Nous sommes à la veille de la création d'un monde nouveau, qui fera tomber les frontières et entreprendra cette œuvre primordiale de paix et de prospérité : l'Union Européenne. Aussi n'est-il guère étonnant que la Lorraine et le Luxembourg, ces deux pays dont le passé historique offre bien des analogies et qui malgré les frontières et des événements politiques fâcheux ont su maintenir une étroite union d'esprit et de cœur, soient les premiers à prendre conscience de leur mission humaine et à répondre à l'appel de la Nouvelle Europe.

„L'Europe", disait le président Robert Schuman, ce grand fils de la Lorraine, „ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble; elle se

fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait ».

Les premières réalisations concrètes, les premières étapes de la Fédération Européenne ont été la CECA et le Marché Commun.

Or, il appert de plus en plus clairement que le Marché Commun pose des problèmes complexes et hétérogènes et provoquera de profondes transformations et modifications structurelles des marchés nationaux et internationaux.

Il est donc naturel que chaque entreprise et chaque branche industrielle s'interrogent sur les conséquences pratiques des nouvelles structures des marchés sur leur production.

Bien que d'une part l'Intégration Européenne ait élargi les marchés européens et ouvert de nouvelles perspectives aux échanges économiques, elle a fait naître d'autre part des exigences plus grandes et a intensifié les effets de la concurrence. Il s'ensuit qu'un effort d'adaptation et de modification des pratiques économiques existantes est devenu nécessaire. Certes, il incombe aux Gouvernements de préparer le terrain pour l'action des firmes par des mesures techniques : libération des échanges, harmonisation des législations, etc. Néanmoins, il est indispensable que tous les intéressés — organisations professionnelles, chefs d'entreprises, prospecteurs, agents publicitaires — soient prêts à coordonner leurs travaux et leurs efforts dans une action commune.

Aborder les marchés européens consiste à l'heure actuelle pour une entreprise à étudier la concurrence, les canaux de distribution, les exigences et les besoins des consommateurs, le droit commercial de chaque pays. Il s'agit, en outre, de recueillir des données précises sur le pouvoir d'achat, la prévision de son évolution, les capacités et l'implantation des moyens de production, les développements dont est susceptible la production pour une branche ou un produit déterminé. Toutes ces études devront être objectives, impartiales et comparatives ce qui veut dire qu'elles devront être établies tant sur le plan national que sur le plan international. De plus, elles devront être dictées par les besoins du moment et tenir compte des réalités de demain. De ces études se dégageront finalement les nouveaux programmes de production conçus à longue échéance, mais sans rigidité, car le processus de l'évolution économique est un processus vivant.

La réalisation du Marché Commun, avec les répercussions énormes sur la vie politique, industrielle, économique et sociale des états communautaires, demande une sérieuse adaptation également sur le plan humain. Elle nous conduira inévitablement à une nouvelle façon de vivre et à une nouvelle façon de penser.

La mise en œuvre d'une politique économique européenne est une tâche de longue haleine, mais surtout une tâche collective exigeant une coopération étroite et constante entre les individus. Pour qu'une solidarité de fait puisse naître de tels contacts, il sera nécessaire de créer d'abord une solidarité d'esprit et de cœur.

Il s'agit, Messieurs, de créer le bon milieu, c'est-à-dire un milieu qui inspire confiance et sécurité.

„Le bon milieu est toujours un milieu chaud”. Je ne me rappelle plus de qui sont ces paroles, mais j'y applaudis sans réserve, car j'estime que rien de durable et de valable ne peut se constituer sans cette chaleur humaine qui crée la bonne ambiance et décuple les énergies des hommes. Issu d'une entreprise artisanale, je connais trop bien, hélas, le milieu des affaires. Je sais que le bon climat y est perpétuellement mis en question.

Si nous voulons honnêtement que le Marché Commun soit un succès et qu'il conduise au bien-être matériel des états et des individus, il faut que nous soyons conscients qu'une nouvelle esthétique industrielle et commerciale s'impose.

Voilà pourquoi, Messieurs, j'ai ressenti aujourd'hui une si vive satisfaction, voire émotion. Car, je me suis rendu compte que vous avez pris conscience de la double tâche qui vous attend.

Je voudrais vous dire que je suis sincèrement impressionné par l'effort de productivité, de rationalisation et d'adaptation technique se dégageant de votre magnifique exposition, qui témoigne de façon éclatante du développement économique dont la Lorraine est l'objet.

Votre esprit d'initiative et votre bon sens vous ont permis de vous adapter aux bouleversements de la révolution industrielle d'après guerre et mis en mesure de faire face au Marché Commun.

J'ai remarqué que la participation des producteurs étrangers a été particulièrement intense cette année-ci et je suis persuadé — à condition que vous persistiez dans vos efforts — que la Foire Internationale ne tardera pas à devenir un véritable marché européen.

Mais je désire plus que toute autre chose, mettre en relief l'atmosphère de compréhension sympathisante et de franche cordialité qui régnait au cours des différentes manifestations auxquelles j'ai eu le plaisir d'assister : la réception à l'Hôtel de Ville, la visite de la Foire aménagée avec un goût si parfait, ce banquet . . .

Ceci veut dire, Messieurs, que non seulement sur le plan économique mais aussi sur le plan humain vous avez misé juste et que vous avez su créer „le bon climat”.

Avant de conclure, permettez-moi d'adresser quelques mots à mes compatriotes qui sont venus exposer en plus grand nombre qu'au cours des années précédentes. Stimulés et orientés par la Fédération des Industriels luxembourgeois, par la Direction de la Foire Internationale et le Gouvernement, ils n'ont pas hésité à s'engager résolument dans cette nouvelle voie de la prospection des marchés à l'échelle européenne et je leur souhaite de tout cœur qu'elle les mène au succès.

Une séance de travail a réuni ce matin les producteurs de mon pays et les importateurs, grossistes et chefs d'achat de grands magasins lorrains. Il serait étonnant s'il n'eût pas été possible de trouver de nouvelles formules, de nouveaux accords en vue d'activer les échanges commerciaux avec ce département de la France qui constitua pendant de longues années un des principaux débouchés de l'industrie luxembourgeoise.

Il est évident que les investissements industriels aux coûts sans cesse croissants ne peuvent être amortis que sur une production également croissante. Or, l'envergure d'une production étant proportionnelle à l'envergure des débouchés, il s'ensuit que la rentabilité de nos entreprises nationales interdit aux industriels et chefs d'entreprises de concevoir leurs programmes de production dans des limites trop étroites.

Les exposants luxembourgeois à la Foire Internationale de Metz ont pris le bon départ. Je les félicite et les remercie de cette initiative et j'espère que leur exemple convaincra les esprits plus réticents et les incitera à s'ouvrir aux idées nouvelles et au progrès.

Mes remerciements et mes félicitations vont ensuite à la Direction de la Foire Internationale de Luxembourg pour avoir conçu et réalisé de façon si impeccable le montage du pavillon luxembourgeois et des différents stands, ainsi qu'à la Fédération des Industriels luxembourgeois, qui a été le promoteur intime de ce renouveau des relations économiques entre la France, la Lorraine et le Grand-Duché de Luxembourg, pour avoir compris sa mission de guide, de conseiller et d'informateur.

Que mes dernières paroles soient enfin des félicitations et des remerciements au nom du Gouvernement luxembourgeois et au mien propre pour Monsieur le Préfet, Monsieur le Président de la Foire Internationale de Metz et ses éminents collaborateurs ainsi que les autorités et personnalités officielles, qui n'ont cessé de prodiguer leur appréciable dévouement et leurs inlassables efforts à cette belle œuvre de solidarité économique européenne, pour avoir donnée cette envergure, cette efficacité et cet éclat aux manifestations de cette première Journée économique franco-luxembourgeoise.

Et, je voudrais surtout remercier Monsieur Mondon, Député-Maire de la Ville de Metz, avec lequel j'entretiens depuis son élection et notre collaboration aux projets de canalisation de la Moselle les meilleures et les plus cordiales relations, de son accueil charmant et cordial à l'Hôtel de Ville. »

Au cours de l'après-midi les personnalités se rendirent au Parc des Expositions où elles visitèrent les différents pavillons notamment le pavillon luxembourgeois qui fut officiellement inauguré à cette occasion par M. le Ministre Robert Schaffner.

Nouvelles de la Cour (mois de septembre)

Le 11 septembre 1962, S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Révérendissime Monseigneur Silvio Oddi, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse en qualité de Nonce Apostolique.

*

Le 12 septembre 1962, S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence le Général Sun Yup Paik, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Corée.

*

Le même jour, S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur Tibou Tounkara, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Guinée.

*

Le 13 septembre 1962, S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur César O. Canevaro, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Pérou.

*

Le même jour, S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu Son Excellence Monsieur Dirk U. Stikker, Président du Conseil de l'Atlantique-Nord.

*

Le 18 septembre 1962, S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience de congé Son

Excellence Monsieur Vladimir Ludvik, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Tchécoslovaquie, et lui a remis les insignes de Grand-Croix de l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg.

*

Le 21 septembre 1962, S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Monsieur Pierre Châtenet, Président de la Commission de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique.

*

Le 24 septembre 1962, S.A.R. Madame la Grande-Duchesse a nommé Son Chambellan en service extraordinaire Monsieur Robert Als, ancien Ambassadeur du Luxembourg à Paris.

*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour du 27 septembre 1962 annonce qu'à l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de S.A.R. Monseigneur le Prince, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au Château de Berg.

*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour du 28 septembre 1962 annonce que LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière assisteront à la « Coupe de la Souveraine » qui sera disputée le 29 septembre 1962 à Esch-sur-Alzette.

*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du même jour annonce que LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière assisteront à la séance inaugurale des Journées Internationales de Sidérurgie qui aura lieu le 1^{er} octobre 1962 dans le Hall d'Exposition à Luxembourg.

Nouvelles diverses

Réunion internationale de géologues à Luxembourg.

Du 1^{er} au 4 août 1962 a eu lieu à Luxembourg un colloque international de géologues organisé par le Congrès Géologique International et l'Union Paléontologique Internationale.

Le patronage de cette réunion était assumé par l'Université Internationale de Sciences Comparées à Luxembourg, la Haute Autorité de la CECA, la section des sciences de l'Institut grand-ducal, le Musée

d'Histoire Naturelle, le Service géologique de Luxembourg et la Chambre Syndicale des Mines de France.

Le colloque réunissait durant quatre jours, sous la présidence de M. le Dr Pierre Maubeuge (France), une centaine de géologues et d'experts, représentant une vingtaine de pays d'Europe, d'Asie, de l'Amérique latine et du Canada.

Les travaux portèrent notamment sur l'établissement d'une échelle stratigraphique unifiée du jurassique.

C'est en présence de M. Pierre Grégoire, Ministre des Arts et Sciences que M. Leydenbach, Président de l'Université Internationale de Sciences Comparées, souhaite la bienvenue aux nombreux savants venus à Luxembourg pour prendre part aux travaux de ce colloque international.

En marge des travaux du colloque les géologues visitèrent en particulier les usines sidérurgiques à Differdange et à Esch-sur-Alzette.

*

Nouveaux emprunts de la C.E.C.A. à Luxembourg.

Dans sa séance du 25 juillet 1962, la Haute Autorité avait décidé de conclure trois emprunts avec des établissements luxembourgeois à savoir :

- un emprunt de 150 millions de francs luxembourgeois au pair auprès de l'Etablissement d'Assurances contre la Vieillesse et l'Invalidité;
- un emprunt de 50 millions de francs luxembourgeois au pair auprès de l'Association d'Assurances contre les Accidents, Section Industrielle;
- un emprunt de 50 millions de francs luxembourgeois au pair auprès de la Caisse de Pension des Employés Privés.

Les trois emprunts portent intérêt à 5 1/8 % par an. Leur durée est de 25 ans et le remboursement se fait en 21 annuités.

Les contrats d'emprunt ont été signés le 1^{er} août 1962 par MM. Heinz Potthoff et Albert Wehrer au nom de la Haute Autorité et par MM. Armand Kayser, Alphonse Hansen et François Beissel au nom des Etablissements prémentionnés.

Compte tenu de la nouvelle opération, le montant total des emprunts contractés par la Haute Autorité à ce jour passe à la contrevaletur de 317 millions d'unités de compte.

*

Université Internationale de Sciences Comparées.

Le 6 août 1962 a eu lieu la séance d'ouverture de la session d'été de la Faculté Internationale de Droit Comparé à Luxembourg. Outre les membres du Corps diplomatique on remarquait parmi les personnalités qui assistèrent à cette séance M. Albert Wehrer, Membre de la Haute Autorité de la CECA, M. le D^r Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, M. Emile Schaus, Ministre de l'Education Nationale, M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur, M. Félix Welter, Président du Conseil d'Etat, M. Alphonse Huss, Vice-Président de la Cour Supérieure de Justice, M. M. Karl Neumayer, Doyen de la Faculté Internationale de Droit Comparé, et M. A. Nimax, Directeur de l'Université Internationale.

Dans son allocution de bienvenue M. Joseph Leydenbach, Président de l'Université Internationale, fit le point des activités de l'Université en cette session, la 9^e depuis sa fondation en 1958. Les cours suscitent actuellement un large intérêt. Ainsi le nombre des inscrits — 119 étudiants appartenant à 27 nationalités différentes — a presque doublé depuis

l'année dernière; les cours sur le Droit des Communautés ayant d'autre part rassemblé 67 étudiants de 16 nationalités. L'orateur attire l'attention sur le cours spécial destiné aux élèves de formation anglo-saxonne qui est suivi par un groupe de 30 étudiants. A ce sujet des contacts étroits ont pu être établis avec les universités d'Outre-Manche.

M. le Professeur Yntema, Président de la Faculté Internationale de Droit Comparé, présenta ensuite M. le Professeur Arthur L. Goodhart, Président de l'« University College » d'Oxford, qui prononça le discours inaugural sur le thème : « English and Continental Law. Legal Problems arising from Britain's entry into the Common Market. »

A l'issue de la séance inaugurale une réception fut offerte à l'Hôtel de Ville par la Municipalité de la Ville de Luxembourg en l'honneur des professeurs et étudiants de la Faculté Internationale de Droit Comparé.

*

Le Cinquantenaire de l'« International Law Association ».

Du 19 au 26 août 1962 a eu lieu à Bruxelles, puis à Luxembourg la cinquantième Conférence jubilaire de l'« International Law Association » à laquelle prirent part quelque 500 juristes d'une quarantaine de pays.

Parmi les sujets traités au cours du congrès à Bruxelles figuraient la question de la nationalisation des biens étrangers, les aspects de la coexistence pacifique et le problème de l'emploi pacifique de l'énergie nucléaire.

Au programme du congrès figurait également un voyage au Grand-Duché comprenant une réception offerte par la Municipalité de la Ville de Luxembourg et une rencontre avec les représentants de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Les congressistes furent d'abord reçus à l'Université de Sciences Comparées à Luxembourg où ils furent salués par M. Karl Neumayer, Doyen de la Faculté Internationale de Droit Comparé, qui fit à cette occasion un exposé sur l'Université Internationale de Luxembourg. M. le Professeur Ernest Wolf, de l'Université de Bâle, traita le problème de la législation contre les cartels et les monopoles.

A l'issue d'un déjeuner offert en l'honneur des congressistes par le Gouvernement luxembourgeois, une séance académique eut lieu au Cercle Municipal, présidée par M. Albert Wehrer, Membre de la Haute Autorité de la CECA, qui souhaite la bienvenue aux nombreux juristes étrangers et luxembourgeois. Puis M. Albert Wehrer fit un exposé sur « Le principe de la supranationalité dans le traité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier ». Un autre exposé fut fait par M. Ch. L. Hammes, Président de Chambre à la Cour de Justice des Communautés Européennes, sur le sujet suivant : « Recherche des points d'impact du droit communautaire dans le domaine des droits nationaux ».

Après une réception offerte par la Haute Autorité de la CECA, les congressistes visitèrent les illuminations de la Ville de Luxembourg.

Ajoutons ici que la cinquantième conférence de la « International Law Association » était placée sous le haut patronage du Gouvernement belge, du Gouvernement luxembourgeois et des Communautés et Institutions Européennes.

Le Comité d'honneur comprenait du côté luxembourgeois M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères, Vice-Président du Gouvernement, M. Paul Elvinger, Ministre de la Justice et des Affaires Economiques, M. Emile Schaus, Ministre de l'Education Nationale, M. Joseph Bech, Président de la Chambre des Députés, M. Nicolas Hommel, Ambassadeur du Luxembourg à Bruxelles, et M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

*

Télégrammes.

Le 24 août 1962 S.A.R. Madame la Grande-Duchesse a adressé au Général de Gaulle, Président de la République Française, un télégramme de sympathie à l'occasion de l'attentat perpétré contre sa personne, en formulant des vœux ardents pour Madame de Gaulle et le Président. D'autre part, S. Exc. M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, a fait transmettre un message au Chef de l'Etat français par l'intermédiaire de notre Ambassade à Paris.

*

Télégramme.

A l'occasion du vol spatial des deux cosmonautes russes, Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, a envoyé le télégramme suivant à Son Excellence Monsieur Nikita Khrouchchev, Président du Conseil des Ministres de l'U.R.S.S.: « Je vous adresse mes félicitations très chaleureuses pour la remarquable performance des cosmonautes Nikolaev et Popovitch ainsi que pour le grand exploit réalisé par les savants de l'URSS. »

*

Le 29 août, le Général de Gaulle, Président de la République, et Madame de Gaulle ont donné un déjeuner au Palais de l'Elysée en l'honneur de M. Robert Als, Ambassadeur du Luxembourg, et de Madame Als, à l'occasion de leur prochain départ de Paris.

Au dessert le Général de Gaulle, après avoir évoqué le cher souvenir laissé par LL.AA.RR. Madame la Grande-Duchesse et Mgr le Prince de Luxembourg lors de leur dernière visite à l'Elysée, a rendu hommage en des termes particulièrement chaleureux à la personnalité de M. l'Ambassadeur Als et à ses grands mérites comme artisan de la traditionnelle amitié entre la France et le Grand-Duché, « amitié plus forte et plus profonde que jamais ».

Le 11 septembre 1962 Monsieur Maurice Couve de Murville, Ministre des Affaires Etrangères de la République Française et Madame Couve de Murville ont donné un dîner au Quai d'Orsay en l'honneur de

M. Robert Als, Ambassadeur du Luxembourg, et de Madame Als, à l'occasion de leur départ de Paris.

*

Service téléphonique automatique.

Après la mise en service au cours des dernières années des relations téléphoniques internationales automatiques entre le Luxembourg et la Belgique, la République Fédérale d'Allemagne et la France (région parisienne), le service automatique a été ouvert entre le Grand-Duché et les Pays-Bas à partir du 31 août 1962.

A partir de cette date les abonnés des réseaux téléphoniques automatisés luxembourgeois peuvent également sélectionner directement les abonnés de tous les réseaux téléphoniques néerlandais.

*

Emission d'un Emprunt de 500 millions de francs.

Au début du mois de septembre a été publié un arrêté ministériel du 25 août 1962 réglant les conditions d'émission d'un emprunt de 500 millions de francs, autorisé par la loi du 9 juin 1962.

Nous publions ci-après l'arrêté ministériel en question :

Le Ministre des Finances,

Vu la loi du 9 juin 1962 autorisant le Gouvernement à contracter, pour le compte de l'Etat et selon les besoins, un ou plusieurs emprunts à long terme pour un montant global de 500.000.000,— francs;

Arrête :

Art. 1^{er}. — L'Etat luxembourgeois émettra le 1^{er} octobre 1962 des obligations au porteur d'un montant nominal total de 500.000.000,— francs au taux de 4% l'an. La durée de l'emprunt sera de trente ans.

Art. 2. — La souscription publique, au prix d'émission de 980,— francs par 1.000,— francs de capital nominal souscrit, sera ouverte le 10 septembre 1962 et sera clôturée le 20 septembre suivant au soir. Les souscriptions seront reçues à la Caisse Générale de l'Etat soit directement, soit par l'intermédiaire des établissements financiers agréés par le Ministre des Finances.

Le prix d'émission net sera payable intégralement le 1^{er} octobre 1962 au plus tard. Au cas où le montant net de la souscription serait réglé après cette date, il sera augmenté des intérêts courus jusqu'au jour du règlement.

Le Ministre des Finances se réserve le droit de réduire le montant des souscriptions. Les obligations de l'emprunt pourront être cédées ferme ou données en option.

Art. 3. — Les titres à émettre en exécution de l'article 1^{er} seront présentés sous la forme de coupures de 1.000,—, 5.000,—, 10.000,—, 50.000,—, 100.000,— et 500.000,— francs. Ils porteront intérêt à par partir du 1^{er} octobre 1962 et seront munis de coupons annuels payables au porteur le 1^{er} octobre de chaque année.

Les titres et les coupons seront exempts de la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Art. 4. — Le paiement des intérêts se fera annuellement à la date du 1^{er} octobre, sauf s'il s'agit d'un dimanche ou d'un jour férié légal, auquel cas le paiement se fera le premier jour ouvrable suivant.

Art. 5. — Les titres seront remboursés au plus tard le 1^{er} octobre 1992. Le remboursement se fera par tirage annuel au sort et par rachat. Le cinquième au moins du montant des titres à rembourser chaque année sera désigné obligatoirement par tirage au sort.

Le Ministre des Finances désignera deux commissaires qui procéderont dans le courant du mois d'août de chaque année au tirage au sort des obligations appelées au remboursement pour le 1^{er} octobre suivant. Les numéros des obligations sorties au tirage seront publiés au Mémorial.

Les titres seront remboursés à 112% de leur valeur nominale.

A partir de 1963, une annuité de 30.721.040 francs sera inscrite au Budget et affectée au paiement des intérêts et à l'amortissement de l'emprunt.

Le Ministre des Finances s'interdit toute conversion de l'emprunt, soit sous la forme d'un remboursement anticipé, soit sous celle d'une réduction du taux d'intérêt dans les dix premières années, c'est-à-dire avant le 1^{er} octobre 1972.

Art. 6. — Le paiement des coupons échus et le remboursement des titres se feront, sans frais, à la Caisse Générale de l'Etat.

Les intérêts des obligations appelées au remboursement cesseront de courir à partir du 1^{er} octobre.

Les obligations présentées au remboursement devront être munies des coupons d'intérêt non échus à la date d'exigibilité des obligations amorties; les montant des coupons manquants sera bonifié au Trésor.

Art. 7. — Les titres de l'emprunt seront signés par le Ministre des Finances et contresignés par le Chef du service de la Trésorerie de l'Etat. Ils seront visés pour contrôle par la Chambre des Comptes. Les signatures pourront être apposées par griffe ou par imprimé.

Les titres porteront un numéro d'ordre et seront munis du timbre du Gouvernement.

Les titres de l'emprunt pourront être constitués en certificats nominatifs par application des dispositions des arrêtés royaux grand-ducaux des 5 juillet 1864, 27 août 1867 et 8 août 1883 sur l'émission de certificats nominatifs.

Art. 8. — Le Ministre des Finances fera les diligences nécessaires pour obtenir l'admission des titres de l'emprunt à la cote officielle de la Bourse de Luxembourg.

Art. 9. — Les obligations seront délivrées au plus tard le 31 décembre 1962 sur production d'une quittance de souscription provisoire délivrée aux souscripteurs.

Art. 10. — Il peut être alloué aux établissements agréés une commission de placement dont le Ministre des Finances fixera le montant.

Art. 11. — Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 25 août 1962.

Le Ministre des Finances,
Pierre Werner

*

Les Journées Européennes des Télécommunications à Luxembourg.

Du 3 au 8 septembre 1962 ont eu lieu à Luxembourg les Journées Européennes des Télécommunications, placées sous le haut patronage de Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier. Ces Journées étaient organisées par la Fédération des Ingénieurs des Télécommunications de la Communauté Européenne (F.I.T.C.E.).

Rappelons que depuis l'expansion extraordinaire des relations télégraphiques et téléphoniques entre les six pays de la Communauté Economique Européenne les ingénieurs des télécommunications avaient souhaité de mieux se connaître et se rencontrer afin de développer entre eux les relations humaines, techniques et professionnelles.

Aussi les quelque 1400 ingénieurs des télécommunications avaient-ils décidé, au cours d'un congrès constitutif tenu à Bruxelles au mois d'octobre 1961 sous l'égide des Communautés Européennes et avec l'appui de plusieurs Ministres des six pays de la C.E.E., de créer la Fédération des Ingénieurs des Télécommunications de la Communauté Européenne dont les statuts fixent comme objet :

- 1) de promouvoir le développement de la science dans le domaine des Télécommunications;
- 2) de développer les liens culturels et de favoriser les relations amicales entre les Ingénieurs membres pour permettre à ceux-ci et à leurs familles de mieux se connaître;
- 3) d'étudier, sous tous leurs aspects, les problèmes posés par le recrutement, la formation, les attributions et les carrières de ces Ingénieurs;
- 4) de faire bénéficier chacun de ses membres de l'expérience acquise par les autres dans tous les domaines des Télécommunications (y compris les domaines annexes tels que : bâtiments spécialisés, énergie et machines, comptabilité électronique, etc.) et de susciter des idées nouvelles qui favoriseront le développement des Télécommunications dans l'ensemble des pays représentés.

Les Journées Européennes des Télécommunications furent inaugurées le 3 septembre 1962 dans le cadre d'une séance académique qui eut lieu dans la rotonde des halles de la Foire Internationale de Luxembourg en présence du représentant de S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, de plusieurs membres du Corps diplomatique, de M. Albert Wehrer, Membre de la Haute Autorité de la CECA, M. A. M. Donner, Président de la Cour de Justice

des Communautés Européennes, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Emile Colling, Ministre du Travail, M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, M. le Chanoine J. Krier, représentant Mgr l'Evêque de Luxembourg, M. Jean Fohrmann, Vice-Président de l'Assemblée Parlementaire Européenne, M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, ainsi que de nombreuses autres personnalités.

L'allocution de bienvenue fut prononcée par M. Jean Wolff, Président de la F.I.T.C.E. Ensuite M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et M. Albert Wehrer, Membre de la Haute Autorité de la CECA, prononcèrent des allocutions au cours desquelles ils soulignèrent l'importance des télécommunications dans le monde.

M. Lambiotte, Président du Comité d'organisation d'une exposition réalisée sous l'égide et avec le concours des Administrations des Télécommunications des six pays de la CEE, présenta cette exposition aux nombreux invités d'honneur. L'exposition établit un inventaire complet des progrès qui ont été réalisés dans le domaine des télécommunications. Elle présentait des appareils utilisés dans les techniques les plus récentes en matière de communication, transmission, telex et radiocommunications.

Au cours des travaux des Journées Européennes des Télécommunications plusieurs conférences scientifiques furent faites par les différents délégués étrangers, notamment sur les télécommunications par satellites, la propagation et les liaisons troposphériques; l'utilisation des mesures en régime transitoire pour le contrôle de qualité et le pointage des câbles téléphoniques à courants porteurs; le trafic téléphonique en Europe; la place du Luxembourg dans le réseau international téléphonique et télégraphique; l'élargissement de la bande de fréquences dans le réseau des câbles à courants porteurs aux Pays-Bas; l'application du principe de multiplexage dans le temps aux centraux automatiques de téléphonie; les caractéristiques et performances d'un nouveau système de télégraphie harmonique, etc.

Au cours de l'assemblée générale statutaire furent discutés en commissions des problèmes intéressant l'ingénieur des télécommunications, notamment certains problèmes administratifs et professionnels.

En marge de leurs travaux les congressistes visitèrent quelques centres touristiques du pays ainsi que les chantiers des grands travaux en cours dans le Nord du pays, en particulier la centrale hydro-électrique de Vianden.

Des réceptions et des dîners furent offerts en l'honneur des délégués par le Gouvernement luxembourgeois, la Haute Autorité de la CECA et les municipalités de Luxembourg, Diekirch et Echternach. Un concert leur fut offert par Radio-Télé-Luxembourg à la Villa Louvigny.

*

Le 12 septembre 1962 M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a donné une conférence de presse à la

Chambre des Députés à l'issue d'une réunion de la Commission des Affaires Etrangères de la Chambre.

Au cours de cette conférence de presse à laquelle assistèrent les journalistes luxembourgeois et les correspondants des diverses agences de presse et de quelques journaux étrangers accrédités à Luxembourg, M. le Ministre Eugène Schaus fit un exposé sur l'état des négociations concernant l'adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés Européennes ainsi que sur le statut politique européen.

*

Les nouveaux trains de laminoir à Arbed-Esch.

Le 14 septembre 1962 le Conseil d'administration de l'ARBED avait invité les membres du Gouvernement luxembourgeois, les autorités municipales d'Esch-sur-Alzette et de Schifflange ainsi que les représentants du personnel de l'ARBED à visiter les nouveaux trains de laminoir récemment installés à l'usine d'Esch-sur-Alzette.

Ces nouvelles installations font partie du plan d'ensemble de modernisation et d'extension des usines luxembourgeoises de la Société. Elles comprennent trois trains très modernes à grande capacité de production, à savoir :

- un train continu de 8 cages, dont 2 verticales, pour le laminage de billettes de 80 mm² destinées à l'alimentation des trains finisseurs;
- un train de 17 cages, dont 4 verticales, pour le laminage des fers marchands : ronds de 15 à 40 mm, carrés, plats, petits profilés jusqu'à 50 mm. La vitesse de sortie sur les refroidisseurs peut atteindre 16 m/seconde;
- un train Morgan à 25 cages pour le laminage du fil de 5 à 15 mm, en rouleaux de 430 kg. La vitesse de sortie de la dernière cage atteint 36 m/seconde.

Ces nouveaux trains, à automation très poussée, sont destinés à remplacer des installations encore en excellent état de marche mais ne répondant plus aux exigences de la clientèle qui réclame aujourd'hui une grande précision de forme, des tolérances de dimension très réduites et, pour le fil, des poids de botte plus élevés qu'autrefois. Ils permettront également d'augmenter dans une certaine mesure la production de l'usine, tout en réduisant l'effort physique demandé au personnel.

La dépense globale pour ces installations a dépassé 1,5 milliards de francs.

Notons qu'un convertisseur de 70 tonnes permettant le soufflage d'oxygène par le haut d'après le procédé LD-AC originairement mis au point à l'usine de Dudelange, a été commandé. Il mettra l'usine en mesure de fabriquer les meilleures qualités d'acier que les convertisseurs Thomas ne permettent pas de réaliser.

*

CECA et Grande-Bretagne.

Le 17 septembre 1962 les Ministres des Affaires Economiques de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier se sont réunis à Luxembourg,

sous la présidence de M. Paul Elvinger, Ministre luxembourgeois des Affaires Economiques, Président en exercice du Conseil de Ministres de la CECA.

Au cours de cette réunion les ministres ont mis au point leur position commune à l'égard de la déclaration faite le 17 juillet 1962 à Luxembourg par M. Edward Heath, Lord du Sceau Privé, concernant l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Il a été décidé au cours de cette réunion que les négociations entre la CECA et la Grande-Bretagne débutteraient à Luxembourg le 4 octobre 1962.

*

Le Traité entre le Grand-Duché et les Etats-Unis.

Le 19 septembre 1962 le Sénat américain a approuvé, par 86 voix contre 0, le Traité d'amitié, d'établissement et de navigation conclu entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Etats-Unis d'Amérique.

On se souvient que la signature de ce traité avait eu lieu le 23 février 1962 à Luxembourg (cf. Bulletin de Documentation N°2 de Janvier-Février 1962).

*

Marché Commun et Grande-Bretagne.

Du 19 au 22 septembre 1962 les Ministres des Affaires Etrangères de Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas se rendirent à Londres, sur invitation du Gouvernement britannique, où ils eurent chacun séparément des entretiens avec M. Edward Heath, Lord du Sceau Privé, sur l'adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés Européennes.

Avant son départ pour Londres M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères du Luxembourg, avait eu un entretien à Luxembourg le 15 septembre 1962 avec M. P. H. Spaak, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, en marge d'une réunion de la Haute Autorité de la CECA.

Ajoutons que de son côté M. Edward Heath s'était rendu au début du mois de septembre à Paris pour y rencontrer M. Couve de Murville, Ministre français des Affaires Etrangères.

Après ses entretiens avec les Ministres des Affaires Etrangères du Benelux M. Edward Heath avait entrepris un voyage européen au cours duquel il avait eu des entretiens à Bonn et à Rome avec les personnalités allemandes et italiennes.

*

Conférence Européenne de l'Internationale du Personnel des P.T.T.

Du 20 au 22 septembre 1962 a eu lieu à Luxembourg la quatrième Conférence Européenne de l'Internationale du Personnel des Postes, Télégraphes et Téléphones (I.P.T.T.) qui réunissait les délégués de 26 syndicats postaux venant de quinze pays européens.

Cette conférence avait été organisée par la Fédération des Facteurs des P.T.T. de Luxembourg, l'Association des Agents techniques et l'Association des Cadres fonctionnaires.

L'ouverture de la Conférence Européenne a eu lieu le 20 septembre en présence de M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur, remplaçant M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances.

Des allocutions furent prononcées à cette occasion par M. Karl Stenger, Président de l'IPTT, M. le Ministre Grégoire et M. Albert Kayser, Président de la Fédération des Facteurs du Luxembourg.

Les travaux de la Conférence Européenne furent placés, sur proposition de M. le Président Karl Stenger, sous la présidence de MM. Albert Kayser et Michel Schmitz, respectivement Président de la Fédération des Facteurs du Luxembourg et Président de l'Association des Cadres fonctionnaires.

*

Journées Européennes à l'Exposition Internationale de Seattle.

Du 23 au 27 septembre, plusieurs manifestations ont eu lieu à Seattle (Etats-Unis), dans le cadre de l'Exposition internationale à laquelle participent les Communautés européennes (C.E.E., EURATOM, C.E.C.A.).

Les institutions européennes furent représentées officiellement à Seattle par MM. Giuseppe Caron, vice-président de la Commission du Marché commun; E. M. J. A. Sassen, commissaire d'EURATOM; Fritz Hellwig, membre de la Haute Autorité et Paul Elvinger, ministre des Affaires Economiques du Grand-Duché de Luxembourg et président en exercice du Conseil des Ministres de la C.E.C.A.

Le 24 septembre, une conférence a été donnée par M. Pierre Wigny, ancien ministre des Affaires étrangères de Belgique sur « L'Europe qui se construit ».

Plusieurs manifestations artistiques furent également prévues, notamment un grand concert symphonique, avec la participation d'artistes venus d'Europe, et la présentation en première vision aux Etats-Unis de trois grands films récemment primés dans les festivals européens : « Thérèse Desqueyroux » (avec la présence effective de M^{me} Emmanuèle Riva), « Cartouche » et « Les Iles Galapagos ».

*

Les salaires dans le Benelux.

Le Secrétariat général de l'Union économique Benelux a effectué, en octobre 1960, une nouvelle enquête sur les salaires, tels qu'ils se comparaient dans les trois pays. Il en publie actuellement les résultats.

Les données recueillies concernent tout d'abord les salaires directs, payés en espèces, et ensuite, les charges sociales patronales.

Si on part de la situation telle qu'elle existait en octobre 1953, que l'on prend généralement comme base pour toutes les comparaisons internationales la moyenne des salaires horaires, compte tenu des charges patronales, a augmenté de 69 p. c. aux Pays-Bas, et de 39 p. c. en Belgique. Il s'est donc produit un rapprochement entre le niveau des salaires dans les deux pays.

L'allure du rapprochement n'a pas été uniforme, depuis 1953. Elle a été rapide en 1954, puis le niveau des salaires a évolué d'une manière à peu près parallèle jusqu'en 1959. Mais d'octobre 1959 à octobre 1960, date de la présente enquête, la hausse plus forte des salaires aux Pays-Bas a provoqué un nouveau rapprochement par rapport à la Belgique et au Luxembourg.

On doit constater que le rapprochement est moins net si l'on tient compte des charges sociales patronales. Après un rapprochement assez sensible en 1953-1954, le niveau des gains a évolué de manière parallèle de 1954 à 1959. D'octobre 1959 à octobre 1960, l'évolution des gains aux Pays-Bas a provoqué un nouveau rapprochement par rapport à la Belgique et au Luxembourg. Pendant cette période, l'accroissement de la moyenne générale des gains a été de 9,3 pour cent aux Pays-Bas pour 3,7 pour cent en Belgique et 2,4 pour cent au Luxembourg. Si l'on tient compte des charges sociales patronales obligatoires, cet accroissement devient de 9,8 pour cent pour les Pays-Bas, 5,1 pour cent pour la Belgique et 4,2 pour cent pour le Luxembourg.

L'analyse des rapports entre gains tend à déceler l'influence de la structure industrielle, de la structure du personnel et de la structure des salaires sur les différences entre les gains des trois pays.

La structure industrielle diffère de pays à pays. Alors qu'aux Pays-Bas et en Belgique, la main-d'œuvre est répartie entre les diverses activités industrielles, il existe par contre, au Luxembourg, une forte concentration dans le secteur métallurgique. Ceci a une influence prépondérante sur le niveau des salaires luxembourgeois.

D'après l'enquête du secrétariat général du Benelux, voici comment se comparaient les salaires dans les trois pays, en octobre 1960 :

Gains horaires bruts en francs belges			
Industries :	Pays-Bas	Belgique	Luxembourg
Extractives	52.60	54.90	63.10
manufactures	28.90	39.64	60.54
construction	36.90	44.70	40.20

*

Le commerce extérieur du Benelux premier semestre de 1962.

Le Secrétariat Général de l'Union Economique Benelux communique que, sur base des chiffres fournis par l'Institut National de Statistique belge et du bureau Central de Statistique néerlandais, les importations en provenance de pays tiers ont totalisé, en valeur, au cours du 1^{er} semestre 1962, F 203,0 milliards (1^{er} semestre 1961 : F 192,8 milliards); les exportations du Benelux vers les pays tiers se sont élevées, en valeur, à F 179,5 milliards (1^{er} semestre 1961 : F 161,9 milliards).

En vue de comparer les chiffres de 1962 et de 1961, il convient, notamment, de tenir compte de

la réévaluation, à concurrence de 5%, du florin néerlandais en mars 1961. Si l'on compare les fluctuations dans le commerce Benelux, pour les 1^{ers} semestres de 1961 et 1962, il en résulte un accroissement des importations de 5%, la valeur étant exprimée en francs, et de plus de 3%, la valeur étant exprimée en florins. En ce qui concerne les exportations, ces deux pourcentages s'élèvent respectivement à 11% et 9%.

Le commerce intra-Benelux présente, au cours du 1^{er} semestre 1962, l'image suivante : les importations de l'U.E.B.L. en provenance des Pays-Bas ont atteint F 16,6 milliards (1^{er} semestre 1961 : F 16,1 milliards), et les importations des Pays-Bas en provenance de l'U.E.B.L., F 26,6 milliards (1^{er} semestre 1961 : F 24,7 milliards).

Quant au commerce intra-Benelux, les pourcentages de mutation sont également calculés dans les deux monnaies nationales. Dans le sens Nord-Sud, la valeur du commerce au cours du 1^{er} semestre 1962 est, exprimée en francs, presque de 3% supérieure et, exprimée en florins, de 1% supérieure à celle du 1^{er} semestre 1961.

Dans le sens Sud-Nord, le commerce connaît, au cours du 1^{er} semestre 1962 et par rapport à 1961, une augmentation presque de 8%, la valeur étant exprimée en francs, et de 6%, la valeur étant exprimée en florins.

*

Le commerce extérieur du Benelux au cours du mois de juillet 1962.

Le Secrétariat général de l'Union économique Benelux communique que, sur base des chiffres fournis par l'Institut national de Statistique de Belgique et le Bureau central de Statistique aux Pays-Bas, les importations en provenance de pays tiers ont totalisé, en valeur, au cours du mois de juillet 1962, F 33,9 milliards (juillet 1961 : F 30,1 milliards); les exportations du Benelux vers les pays tiers se sont élevées, en valeur, à F 29,0 milliards (juillet 1961 : F 26,4 milliards).

Comparée à juillet 1961, la valeur des échanges Benelux en juillet 1962 présente une augmentation des importations de 13%. La valeur des exportations révèle une augmentation de 10%.

Le commerce intra-Benelux présente, pour le mois de juillet 1962, l'image suivante : les importations de l'U.E.B.L. en provenance des Pays-Bas ont atteint F 2.639 millions (juillet 1961 : F 2.267 millions) et les importations des Pays-Bas en provenance de l'U.E.B.L., F 4.231 millions (mai 1961 : F 3.820 millions).

Dans les échanges intra-Benelux on note donc, de juillet 1961 à juillet 1962, une augmentation des échanges de 16%, dans le sens Nord-Sud. La valeur des échanges dans le sens Sud-Nord, comparée à la période correspondante de 1961, a augmenté de 11%.

Le Mois en Luxembourg (mois d'août)

- 1^{er} août : A la Place d'Armes à Luxembourg la Musique de la Garde grand-ducale invite à un concert de gala donné avec le concours de la chorale municipale « Orphéon » et consacré uniquement à des œuvres de Franz Lehar.
Au Cercle Municipal, séance d'ouverture du Colloque sur le Jurassique groupant de nombreux géologues de divers pays d'Europe et d'outre-mer.
- 2 août : Au Musée de l'Etat « Caméra Luxembourg organise son 10^e Salon international d'Art photographique.
- 3 août : A Luxembourg les anciens membres de la Compagnie des Volontaires commémorent le 25^e anniversaire de leur enrôlement sous les drapeaux.
- 4 août : A la Place d'Armes à Luxembourg le Syndicat d'Initiative de la Capitale du Grand-Duché organise sa traditionnelle Fête du Vin.
Ouverture du VI^e festival de la Bière « Gambri-Melusine » à Luxembourg.
L'Académie de danse Germaine Damar invite à une soirée de ballets en plein air à Diekirch.
- 5 août : En la salle culturelle de la Maison syndicale de Dudelange se déroule un grand tournoi international d'échecs par équipe.
Dans la localité mosellane de Remerschen se dispute le concours de pêche traditionnel pour la coupe des Caves coopératives du Sud.
- 6 août : Ouverture solennelle de la séance d'été à la Faculté Internationale de Droit Comparé.
- 7 août : A l'Hôtel de Ville à Luxembourg le Club des Amis de l'Unesco invite à une exposition itinéraire ayant pour titre : Le Moyen Age vivant.
- 8 août : A Echternach, 9^e salon des Amis de l'Art ouvert dans le bâtiment du Syndicat d'Initiative.
- 9 août : A Luxembourg la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier commémore le 10^e anniversaire de sa fondation.
- 10 août : La Galerie Horn à Luxembourg expose des litographies de Chagall, Chillida, Fiedler, Kelly, Palazuelo et Tal-Coat.
- 11 août : A Dudelange la « Société Avicole » célèbre le cinquantenaire de sa fondation par une exposition jubilaire et une série de manifestations commémoratives.
- 12 août : A Waldbillig la fanfare de la place commémore le 60^e anniversaire de sa fondation.
- 14 août : A la Basilique d'Echternach l'organiste M. Marcel Weber donne un récital d'orgue.
- 15 août : Sur le lac artificiel de la Haute-Sûre à Liefrange se dispute la première régate internationale de yachting depuis le remplissage du bassin.
Mondorf-les-Bains invite à sa traditionnelle Fête des Roses.
- 16 août : A la Place d'Armes à Luxembourg la Musique de l'Aviation Royale du Canada, placée sous la direction du lieutenant W. V. Boyce, donne un concert de gala dont le programme comporte des œuvres de musique classique et moderne.
- 19 août : L'Association des horticulteurs et de la Fédération des patrons-bouchers du Grand-Duché célèbrent leurs patrons respectifs St Fiacre et St. Bartholomée.
- 20 août : A Luxembourg la quatrième session de la Faculté Internationale d'Economie Comparée est inaugurée par une séance académique solennelle.
- 23 août : A la salle des fêtes du Lycée des Jeunes Filles à Luxembourg le professeur M^e Ernest Wolff, professeur à la Faculté de Droit de Bâle, prononce dans le cadre de la 50^e Conférence jubilaire de l'International Law Association et sous les auspices de l'Université Internationale des Sciences Comparées, une conférence ayant pour thème : « La législation contre les cartels et les monopoles. »
- 24 août : A la Galerie Horn à Luxembourg les artistes-peintres Marie-Ange Heinen et Claude Fontaine exposent une série d'œuvres récentes.
- 25 août : Au Musée de l'Etat à Luxembourg, exposition consacrée à l'art contemporain.
- 26 août : En l'Eglise paroissiale St-Jean de Luxembourg-Grund un service religieux est célébré en la mémoire de Jean l'Aveugle, Comte de Luxembourg, roi de Bohême et de Moravie, tombé à Crécy le 26 août 1346.
A Lamadelaine, grand festival de chant avec la participation des chorales de Lamadelaine, Rumelange et Differdange.
- 30 août : Dans la Capitale du Grand-Duché l'ensemble Hanns Thelen présente en première pour le Luxembourg son grand ballet de patinage artistique.
- 31 août : Journée commémorative de la grève générale de 1942 déclenchée au Grand-Duché contre l'opresseur nazi en signe de protestation contre l'introduction du service militaire obligatoire.

Le Mois en Luxembourg (mois de septembre)

- 1^{er} septembre : Au hall d'exposition de Luxembourg-Limpertsberg est ouverte la 24^e Foire de l'Ameublement organisée par la Fédération des patrons-menuisiers du Grand-Duché.
A l'occasion de la Journée Internationale de Philatélie le bureau des Postes à Luxembourg fait fonctionner un cachet oblitérant spécial.
- 2 septembre : A la Galerie Municipale d'Art à Esch-sur-Alzette l'artiste-peintre Eugène Medinger expose une série d'œuvres récentes.
La localité mosellane de Schwebsange invite à sa traditionnelle fête du vin.
- 3 septembre : Dans le cadre des « Journées Européennes des Télécommunications » une exposition consacrée aux différentes techniques de télécommunication est ouverte au hall d'exposition à Luxembourg-Limpertsberg.
- 5 septembre : Une délégation composée des Directeurs Généraux des agences de presse étrangères appartenant au « Groupe 39 » arrive en visite officielle à Luxembourg.
- 7 septembre : A la Chambre de Commerce à Luxembourg M. David Ned Blackmer, professeur au « Centro Emiliano di Studi Aziendali », fait une conférence illustrée de projections lumineuses ayant pour titre : Rhodes, épouse du soleil.
- 8 septembre : L'Union Nationale des Etudiants du Luxembourg organise un stage d'information et de formation de responsables UNEL.
- 9 septembre : A Troisvierges se déroulent les différentes phases du 7^e Festival de la Bruyère.
Réunion annuelle des Secrétaires Communaux du Grand-Duché à Rumelange.
- 10 septembre : Le nouveau Nonce Apostolique à Bruxelles, Monseigneur Silvio Oddi, rend une visite protocolaire au Gouvernement luxembourgeois et remet ses lettres de créance à Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse.
- 13 septembre : Le Secrétaire Général de l'OTAN, M. Dirk Stikker, arrive en visite officielle à Luxembourg.
- 15 septembre : Dans la salle des fêtes du Lycée de Jeunes Filles à Esch-sur-Alzette le Cercle Symphonique de la place invite à un concert donné sous la direction de M. Pierre Cao et avec le concours du soliste M. Roland Nosbaum, violon.
A Mondorf-les-Bains les associations de cheminots affiliées à la Fédération Internationale des Sociétés Artistiques et Intellectuelles de Cheminots et à l'Union Sportive Internationale de Cheminots organisent une Semaine des Loisirs du Cheminot Luxembourgeois dont le programme comporte une série de manifestations culturelles et sportives.
A Steinsel, grande soirée de chansons populaires françaises, réalisée avec le concours de la chorale « Caecilia » de Merl et placée sous les hospices des « Amitiés Françaises ».
- 16 septembre : Dans les salons du Casino Thermal de Mondarf-Etat la section philatélique des cheminots luxembourgeois organise une exposition philatélique.
Une pareille exposition est ouverte à Bettembourg par le Cercle Philatélique de la place.
- 17 septembre : Une délégation de la police londonnienne arrive en visite d'information à Luxembourg.
- 18 septembre : A la Galerie Municipale d'Art à Esch-sur-Alzette l'artiste M. R. Schaedler (Liechtenstein) expose une série de sculptures sur bois.
- 19 septembre : Dans le cadre de la semaine des loisirs du cheminot luxembourgeois à Mondorf-les-Bains des expositions consacrées aux arts graphique et photographique sont ouvertes au Casino.
- 20 septembre : A Luxembourg s'ouvre la 4^e conférence de l'Association Internationale des Postiers.
Au Théâtre Municipal « Exploration du Monde » présente un film sur le Mexique intitulé « Mexique — l'Empire des Aztèques et des Mayas ».
- 21 septembre : Le Président de la Commission Euratom, M. Pierre Châtenet, arrive en visite officielle à Luxembourg.
- 22 septembre : En la salle des fêtes des ARBED le directeur d'Arbed-Dudelange M. Paul Metz fait une conférence ayant pour thème : « Des procédés d'affinage pneumatique au procédé LD-AC. »
- 23 septembre : Au « Carrefour » à Luxembourg Monseigneur Gabriel Abou-Saada, archevêque de Césarée, fait une causerie sur « les Terres chrétiennes du Proche-Orient ».
- 24 septembre : Le Cercle de la CECA invite à un concert de musique de chambre donné par le quatuor français Parrenin. Au programme des œuvres de Beethoven, Debussy et Schubert.
- 25 septembre : Sur invitation du Gouvernement de la Corée du Sud une délégation luxembourgeoise part de l'aérodrome du Findel pour prendre part aux festivités du « Armed Forces Day » à Séoul.
- 26 septembre : Le Syndicat d'Initiative de Beggen invite à une conférence sur la pollution des eaux. Conférenciers : le docteur Emile Duhr, médecin-inspecteur et M. Josy Barthel, ingénieur-chimiste au laboratoire bactériologique de l'Etat.
- 28 septembre : Jour Anniversaire de la naissance de S.A.R. Monseigneur le Prince de Luxembourg.
- 30 septembre : La localité mosellane de Greiveldange invite à sa traditionnelle fête du vin et du raisin.